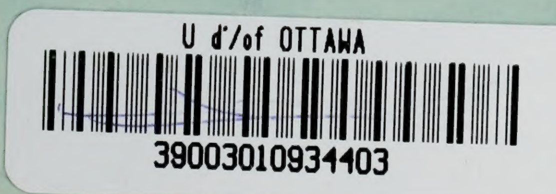
A. Coville

RECHERCHES SUR JEAN COURTECUISSE ET SES OEUVRES ORATOIRES



RECHERCHES

SUR

JEAN COURTECUISSE

ET SES OEUVRES ORATOIRES

PAR

A. COVILLE

Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*,

Année 1904, t. LXV.

PARIS

1904



RECHERCHES

SUR

JEAN COURTECUISSE

ET SES ŒUVRES ORATOIRES

Jean Courtecuisse fut, à l'époque du Grand Schisme, un des orateurs les plus éminents de l'Université de Paris et du clergé de France. De son temps même, on l'appela le *Docteur Sublime*[1]. Il est singulier que ses œuvres oratoires n'aient jamais été étudiées. Sa biographie n'a jamais été écrite que de façon très sommaire[2]. Il n'est pas sans intérêt, cependant, de rappeler avec un peu plus de détail ce qu'il fit et d'examiner ce qui nous reste de ses sermons et de ses discours.

I. — La vie de Jean Courtecuisse.

Dans les textes français contemporains comme les Registres des délibérations du chapitre de Notre-Dame de Paris[3], les *Chroniques* de Monstrelet[4] ou le *Journal d'un bourgeois de Paris*[5], le personnage que nous étudions est appelé *Jehan*

1. *Gallia christiana*, VII, 144.

2. Voir notamment : Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 463; — Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis*, IV, 997; V, 887; — *Gallia christiana*, VII, 144; — Oudin, *Commentarius de scriptoribus ecclesiasticis*, III, 2258; — Fabricius, *Bibliotheca latina medii ævi* (éd. de 1858, Florence), I-II, 257; — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, I, 162; — Denifle et Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, III, 259, n. 9; — Féret, *la Faculté de théologie de Paris, Moyen Age*, IV, 169.

3. Arch. nat., LL 109-112.

4. Éd. Douët d'Arcq, III, 56.

5. Éd. Tuetey, p. 147, 164.

Courtecuisse. Si Monstrelet lui donne une fois le nom de *Courteheuse*[1], c'est évidemment par confusion. Les deux noms avaient la même origine; mais les personnages qui les portaient étaient de familles différentes.

Dans une lettre de janvier 1408, où l'Université annonce au duc de Bourgogne l'arrivée d'une ambassade dont Courtecuisse faisait partie, on trouve la forme *Brièvecuisse*[2]. C'est la transcription littérale du latin *Breviscoxe*. Courtecuisse lui-même, à notre connaissance, ne signait que sous la forme latine : *Johannes Breviscoxe*. Ainsi, au bas d'une cédule de 1398, cédule rédigée de sa main en français, où il se nomme lui-même, dans le texte, *Jehan Courtecuisse*, il a cependant signé de son nom latin, tant étaient fortes chez lui les habitudes d'école[3]. Les autres formes du nom de Courtecuisse, signalées par les bibliographes, sont sans intérêt.

Monstrelet le dit Normand[4]. Mais Launoy, si bien informé sur les illustrations du collège de Navarre, le déclare originaire du Maine, et, précisant davantage, le fait naître au village d'Haleine[5]. Comme Oudin[6], il a sans doute puisé ce renseignement dans l'opuscule intitulé : *Quæstio vesperiarum in licentia et magisterio Radulphi de Porta : Utrum portæ cœlestis aditum decor intraverit?* Courtecuisse y appelait Raoul de la Porte[7], natif d'Haleine, son compatriote, *gentilem et popularem suum*. Or, Haleine, sur la rive droite de la Mayenne, était jadis à la fois dans le diocèse du Mans et en Normandie ; il est aujourd'hui dans le département de l'Orne, mais sur la limite de celui de la Mayenne. De là des interprétations diverses.

De la famille de Jean Courtecuisse, nous ne connaissons que de rares détails. Il conserva pieusement le souvenir de son père

1. Éd. Douët d'Arcq, I, 255.
2. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, 149.
3. Arch. nat., J 517, n° 174. Voir encore Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 31, 35 v°, 80, 110 v°; sur ce ms., voir plus loin, p. 492.
4. Monstrelet, *Chroniques*, éd. Douët d'Arcq, I, 255.
5. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 463.
6. Oudin, *Commentarius de scriptoribus ecclesiastici*, III, 2258.
7. Sur ce Raoul de la Porte, voir Nicolai de Clemangiis, *Opera omnia*, éd. J.-M. Lydus (1613), p. 204-228, 279; — Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis*, V, 915; — Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 112, 922; — *Journal de Clément de Fauquembergue*, éd. Tuetey, I, 62; — *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, n° 1940, n. 1, p. 223 et Index.

et de sa mère, et, le 28 juillet 1422, fonda pour eux comme pour lui un obit à Notre-Dame de Paris. Il avait une sœur, Jacqueline, qui épousa Me Jehan du Vinier, notaire; elle habitait à Paris une maison avec jardins, rue de Bièvres, que son mari et elle possédaient en indivis avec Pierre le Masurier. Courtecuisse avait, à sa mort, une fortune assez importante, dont une partie venait évidemment de sa famille[1].

Courtecuisse entreprit, vers 1367, de longues études au collège le plus fameux alors de l'Université, le collège de Navarre[2]. En 1373, il était licencié ès arts et commençait sa théologie. Le rôle de l'Université de 1378-1379 le présente en effet comme clerc, maître ès arts, étudiant en théologie depuis six ans[3]. Dans l'intervalle des deux rôles de 1382, du 10 octobre au 10 décembre, il devint bachelier en théologie[4]; il ne reçut pas la licence avant le 30 avril 1389[5]. Nous ne savons quand ni comment il obtint enfin le titre de maître ou docteur[6]. Ses études avaient duré plus de vingt ans, ce qui, pour un théologien, était l'ordinaire. Ainsi, pendant de longues années, Courtecuisse avait vécu dans une société studieuse et éclairée; il avait été l'élève, le condisciple ou le maître des universitaires les plus illustres de ce temps : Pierre d'Ailly, son aîné; Jean Gerson, de quelques années plus jeune; Nicolas de Clamanges, plus jeune encore[7]. Par la suite, il obtint des dignités universitaires. Lorsqu'en 1408, il devint aumônier du roi, il prit par ce fait même la direction du Collège de Maître Gervais[8]. Surtout à partir du mois d'août 1416, il apparaît comme doyen de la Faculté de théologie, et il resta à la tête de cette Faculté jusqu'en septembre 1421[9].

1. Arch. nat., LL 112, p. 511.

2. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 463; — Oudin, *Commentarius de scriptoribus ecclesiasticis*, III, 2258.

3. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, III, 252, 259, n. 9. Les éditeurs du cartulaire citent (III, 259, n. 9) un autre rôle du même temps où J. Courtecuisse est dit étudiant en théologie *quinto anno*. Voir encore Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis*, IV, 997.

4. Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis*, IV, 592; — *Chartularium Universitatis Parisiensis*, III, 312, n° 1474, n. 1.

5. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, III, 479, n° 1549.

6. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 463, dit qu'il obtint les insignes de docteur vers 1388; ce ne peut être qu'après juin 1389.

7. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 95 et suiv.

8. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 464.

9. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, 321, n° 2072, 406, n° 2195.

Bachelier, Courtecuisse avait enseigné au collège de Navarre; licencié, il avait dû le quitter; ainsi le voulaient les règlements[1]. Il n'était encore, le 31 juillet 1387, que diacre de l'église de Paris[2]. Mais, depuis 1378[3], il figurait sur les rôles où l'Université inscrivait ceux de ses membres qui sollicitaient quelque bénéfice de la générosité du pape. Il tenait évidemment beaucoup à ce que son nom ne fût pas omis sur ces listes. Durant plusieurs années, il paraît avoir été fort inquiet à ce sujet[4] : dans le premier rôle de 1382, il était bien inscrit, mais il n'était pas encore bachelier en théologie; dans le second, alors que dans l'intervalle il ait obtenu son baccalauréat, il ne figurait pas. Or, le pape avait promis deux grâces aux bacheliers en théologie qui avaient leur nom sur l'un ou sur l'autre rôle. L'anxiété de Courtecuisse dura plusieurs années; dans le rôle de 1387, il priait encore le souverain pontife de ne pas l'oublier dans la distribution de ses grâces, puisqu'il avait été reçu bachelier dans l'intervalle des deux rôles de 1382.

Les ambitions de Courtecuisse commencèrent à être satisfaites, quand, le 4 juillet 1391, le pape lui accorda un canonicat en l'église cathédrale de Poitiers; ce canonicat était pourvu d'une prébende et se trouvait vacant; le nouveau bénéficiaire n'avait pas à attendre. Très gracieusement, le pape disait dans sa bulle que Courtecuisse devait cette collation non à ses propres instances, mais à la « pure libéralité du pontife[5]. » Ce n'était qu'un commencement. Dans le même temps, sans doute, il fut fait chanoine de la cathédrale du Mans[6]; on sait qu'il était de ce diocèse. Il est possible qu'il ait dû cette dignité lucrative à la protection de la duchesse douairière d'Anjou et de son fils aîné, Louis II. Peut-être fut-il fait encore chanoine de Lavaur, puisqu'au scrutin de 1398, sur la soustraction d'obédience, il fut à la fois pro-

1. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 99.

2. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, III, 450. Dans un catalogue de licenciés en théologie (*Chartularium Universitatis Parisiensis*, III, 259, n. 9, et 468, n. 4), Courtecuisse est qualifié de Mineur, ce qui ne peut être qu'une négligence du scribe.

3. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, III, 252.

4. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, III, 450.

5. A. Thomas, *les Lettres à la cour des papes, extraits des archives du Vatican*, p. 88.

6. On le trouve chanoine au Mans en 1398 et 1403 (Arch. nat., J 517, n° 174; — *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, 75, n° 1793).

cureur du chapitre du Mans et de celui de Lavaur[1]. Il avait du reste de plus hautes prétentions. Le rôle de 1403 nous le présente encore en solliciteur auprès du pape Benoît XIII, qu'il venait cependant de combattre avec vigueur[2]. Cette fois, la générosité pontificale ne se fit guère attendre : le 7 décembre 1405, Courtecuisse avait déjà reçu l'expectative d'une prébende à Notre-Dame de Paris, et, pour obtenir plus vite cette prébende, il se déclarait prêt à faire l'office de lecteur en théologie de l'église cathédrale[3]. Il avait comme concurrent le maître en théologie Dominique Petit. Ce n'est qu'après quatre années d'attente au moins que, par lettres du 16 mai 1409, il fut pourvu et que son expectative se changea en réalité. Le 10 juillet, il fut admis à siéger à la place de Gilles le Jeune, élu évêque de Fréjus[4]. Il faisait désormais partie du haut clergé de la capitale.

L'activité de Jean Courtecuisse comme chanoine nous est assez bien connue grâce aux registres des délibérations du chapitre de Notre-Dame. Elle paraît avoir été très médiocre. Comme on le verra, il fut trop occupé par les affaires de l'Église, de l'Université et de l'État pour être assidu aux réunions ordinaires ou solennelles. Ainsi, durant les trois premiers mois de son canonicat, il ne fut présent au Chapitre que treize fois[5]; plus tard, lorsqu'il fut devenu un plus grand personnage, de Pâques 1412 à Pâques 1414, soit durant les deux années de la crise cabochienne, il n'assista aux réunions capitulaires que trente fois, ce qui ne fait que quinze fois par an, un peu plus d'une fois par mois en moyenne[6]. Comme tous ses collègues, à tour de rôle, il fut chargé d'administrer une des prévôtés du domaine capitulaire, celle de *Vernotum* en 1411[7]. Des difficultés s'élevèrent à propos de son entrée en charge[8]; d'autre part, sa prévôté finie, il paraît avoir été fort long à régler des comptes; plu-

1. Arch. nat., J 517, n° 174.
2. *Chartularium Universitatis Parisiensis,* IV, 75, n° 1793.
3. *Chartularium Universitatis Parisiensis,* IV, 137, n° 1822. Ce lecteur en théologie devait, en effet, d'après la volonté exprimée par le pape, être préféré à tout autre candidat pour la première prébende vacante.
4. Arch. nat., LL 110, p. 231.
5. Arch. nat., LL 110, *passim.*
6. Arch. nat., LL 111, *passim.*
7. Arch. nat., LL 110, p. 542.
8. Arch. nat., LL 110, p. 398.

sieurs affaires touchant sa gestion occupaient encore le Chapitre dans le courant de 1414, notamment en juillet et en octobre[1]. Il fut également prévôt de Larchant en 1418[2]. Bien qu'il ait pris peu de part à la vie capitulaire, sa grande réputation oratoire, ses services universitaires, son rôle religieux et politique lui valurent d'être désigné par le Chapitre en juin 1418, puis présenté au pape par l'Université au commencement de mai 1419 pour faire l'office de chancelier de Notre-Dame en l'absence de Gerson. Cette désignation est significative. Courtecuisse administra la Chancellerie jusqu'en 1421[3]. Ainsi, les dignités et les honneurs s'étaient régulièrement succédé dans cette carrière bien remplie.

Maître plein d'autorité, orateur magnifique, Courtecuisse fut mêlé à toutes les grandes affaires de son temps. Son éloquence fut largement mise à contribution. Le Schisme, tout d'abord, absorba la plus grande part de son activité extérieure. Il ne saurait convenir à cette étude de retracer la politique du roi de France et de l'Université de Paris dans le Schisme afin de reconstituer le rôle propre à Courtecuisse. Il suffira de donner une idée générale et sommaire de ce rôle. Pour l'union de l'Église romaine, il n'est guère d'assemblée et de concile où Courtecuisse n'ait figuré, d'ambassade dont il n'ait fait partie. Il fut présent à l'assemblée du clergé de 1395, à celle de 1398, à celles de 1408 et de 1411 ; il assista au concile de Pise en 1409, au concile de Rome en 1412; peut-être même parut-il à celui de Constance[4]. Il a été envoyé en ambassade, soit par le roi, soit par l'Université, en Angleterre en 1395, en Allemagne en 1396, à Avignon en 1397, de nouveau en Angleterre en 1398, en Allemagne, puis à Venise en 1400, à Avignon probablement en 1403, à Marseille, près de Benoît XIII, en 1406, en Italie, à Rome en 1407, auprès du duc de Bourgogne au commencement de 1408, auprès du

1. Arch. nat., LL 111, p. 182, 220.
2. Arch. nat., LL 111, p. 168.
3. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, xxxii et n° 2106.
4. *Religieux de Saint-Denis*, II, 222; — Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis*, V, 887; — *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, 159, n° 1858, 279, n° 2012; — N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, III, 159, n. 1, 179, n. 1; IV, 200, n. 2. Voir plus loin le Catalogue des sermons, n° VIII. — C'est du Boulay qui fait figurer Courtecuisse au concile de Constance. Mais on ne trouve pas le nom de ce docteur dans la liste des maîtres en théologie présents au concile donnée par E. Dupin (Gersonii *Opera*, V, 1010).

pape Alexandre V au commencement de 1410[1]; et ce ne furent sans doute pas ses seules missions. Son talent oratoire eut donc souvent l'occasion de se déployer dans des circonstances solennelles. C'est ainsi qu'en janvier-février 1397, il parla devant le roi pour réclamer la suppression des taxes et provisions apostoliques[2]; — que, la même année, en juin, il harangua Benoît XIII à Avignon[3]; — que, le 15 avril 1402, il plaida devant le Conseil royal la soustraction d'obédience[4]; — qu'en mai 1407, lors du séjour à Marseille de la grande ambassade envoyée par le roi, les princes et l'Université à Benoît XIII, il prononça devant le pape le panégyrique de saint Louis de Toulouse[5]; — que, le 21 mai 1408, devant le roi, dans une sorte de grande réunion publique au Palais, il prêcha contre Benoît XIII et contre les bulles pontificales qui menaçaient le roi et le royaume d'anathème[6]; — qu'il fit le sermon solennel pour l'entrée en conclave des cardinaux à Pise en 1409[7]. Dans toutes ces circonstances, Jean Courtecuisse n'apparaît ni comme un chef de parti aux idées personnelles, ni comme un meneur audacieux. Son esprit était pondéré, plus solennel que subtil; c'était avant tout un orateur. Il eut, sans rien de vraiment original, les idées qui dominaient alors dans l'Université; il ne fit que suivre ceux qui réclamèrent d'abord avec grand zèle la voie de cession, puis qui, irrités des résistances de Benoît XIII, soutinrent et imposèrent la soustraction d'obédience. Aussi n'eut-il pas l'action d'un Pierre d'Ailly, d'un Simon de Cramaud, d'un Jean Petit. Son rôle paraît avoir été plutôt décoratif. Ce qui le prouve bien, c'est que, dans son grand travail sur *la France et le Grand Schisme*,

1. *Religieux de Saint-Denis*, II, 326, 419; III, 512; — Juvénal des Ursins, éd. Godefroy, p. 788; — Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 463; — Ehrle, *Aus den Acten des Afterconcils von Perpignan* (*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte*, V, 422, n. 2); — N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, III, 76, 80, 81, n. 1, 117, 291, n. 3, 289, n. 4, 295, 499, n. 6, 519, n. 4 et 5, 543, n.; IV, 58, n. 6; — le même, *Jacques de Nouvion et le Religieux de Saint-Denis* (*Bibl. de l'École des chartes*, LXIII, 1902, 233). Voir encore Catalogue des sermons, n° IV.
2. Voir Catalogue des sermons, n° I.
3. Voir Catalogue des sermons, n° II.
4. Voir Catalogue des sermons, n° III.
5. Voir Catalogue des sermons, n° VI.
6. Voir Catalogue des sermons, n° VII.
7. Voir Catalogue des sermons, n° VIII.

M. N. Valois n'a jamais été amené par ses documents à en faire un personnage de premier plan.

Tout à fait analogue paraît avoir été le rôle de Courtecuisse dans les affaires politiques du royaume. Depuis 1408, il était attaché à la cour par la charge d'aumônier du roi[1]. Dans le même temps, par lettres du 22 juin 1408, le roi le fit conseiller au Grand Conseil[2], et, en cette qualité, Courtecuisse reçut 500 francs de gages[3]. Encore, en 1408, le gouvernement royal lui confia une mission importante : il fut chargé, le 15 septembre, en compagnie de Cordelier de Giresme, premier écuyer, de négocier de nouvelles trêves entre France et Angleterre avec les envoyés du roi d'Angleterre Henry IV, Hugues de Mortemer et Jean Catritz. Deux jours après, les trêves étaient conclues jusqu'au 1er mai 1410[4]. D'autre part, Courtecuisse était depuis longtemps l'obligé du duc d'Orléans ; dès 1398, on le trouve, comme conseiller, parmi ceux à qui le duc faisait distribuer des pièces de drap et des fourrures à Noël[5]. Il fit pour le duc de Berry, en 1403, une traduction du *Traité des Quatre Vertus* attribué à Sénèque[6]. Il ne devait pas être en mauvais termes avec le duc de Bourgogne, Jean Sans-Peur, puisque peu de temps après l'assassinat du duc d'Orléans, dans les deux premiers mois de 1408, il fut envoyé par l'Université auprès du duc pour les affaires du Schisme et celles de l'Université[7]. C'est en 1413, dans la crise cabochienne, qu'il prit la part la plus active à la vie politique du royaume. Au mois de février, à la suite des États-Généraux, il fut désigné pour faire partie de la commission de réformes qui prépara l'Ordonnance Cabochienne ; il était sans doute un de ces intellectuels, *libricole,* dont on regrettait la présence dans cette commission, où il n'aurait dû y avoir que des praticiens[8]. Cour-

1. Arch. nat., KK 36-37.
2. Chavanon, *Renaud VI de Pons,* p. 158.
3. Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI,* éd. Godefroy, p. 788.
4. Chavanon, *Renaud VI de Pons,* p. 158-171.
5. De Laborde, *les Ducs de Bourgogne,* III, n° 5875 ; — N. Valois, *la France et le Grand Schisme,* III, 208, n° 2.
6. Voir plus loin, p. 489.
7. *Chartularium Universitatis Parisiensis,* IV, 148-149, nos 1843-1845. Il avait comme compagnons J. Voygnon et R. de Fontaine.
8. *Chartularium Universitatis Parisiensis,* IV, 153, n° 1969 ; — *Religieux de Saint-Denis,* V, 4. Voir A. Coville, *les Cabochiens et l'ordonnance de 1413,* p. 177.

tecuisse a dû collaborer habilement à l'œuvre commune qui fut considérable. Ce qui prouve bien cette collaboration, c'est que, trois jours après la promulgation, Courtecuisse fut chargé de prendre la parole devant le roi à l'hôtel Saint-Paul, au nom de l'Université et de la ville de Paris, pour l'engager à appliquer et à maintenir inviolablement les réformes[1]. Il y aura lieu de revenir sur cette harangue d'une inspiration très élevée. Malheureusement, l'œuvre à laquelle Courtecuisse avait contribué n'eut qu'une existence éphémère.

Lors du concile de la foi, réuni au commencement de 1414 pour juger les doctrines de Jean Petit, concile qui n'était qu'une vengeance politique des Armagnacs, Courtecuisse se trouva fort embarrassé ; il donna des avis compliqués et obscurs et finalement se tira d'affaire par une condamnation conditionnelle[2]. Cependant, la puissance des Armagnacs semblait devoir durer. Il en profita pour remplir un devoir de reconnaissance et donner un gage aux maîtres du jour. C'est lui qui, le 10 janvier 1414, au couvent des Célestins, prononça l'oraison funèbre du duc d'Orléans[3]. Le duc de Bourgogne ne devait pas le lui pardonner. Ce mécontentement classa Courtecuisse parmi les Armagnacs plus ou moins avérés. Une nouvelle circonstance acheva de le compromettre. Les Bourguignons étaient rentrés dans Paris en mai 1418. Ils n'avaient pas ramené la paix ; les environs de la capitale étaient désolés par les gens d'armes. Le peuple de Paris, à l'entrée de l'hiver, souffrait cruellement de la difficulté des approvisionnements[4]. Le bois même n'arrivait plus. Le 15 octobre 1418, une grande réunion fut tenue au Parlement ; on y vit le chancelier, le prévôt de Paris, le recteur de l'Université, le prévôt des marchands, des universitaires, des échevins, des bourgeois. Après délibération, il fut décidé que J. Courtecuisse serait

1. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, 257, 1979 ; — A. Coville, *les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*, p. 211, 214.

2. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, n[os] 2001, 2003, 2006, 2012. Pour plus de détails, voir plus loin le Catalogue des sermons. J. Courtecuisse signait en tête, en novembre 1416, un *Summarium censuræ* destiné au concile de Constance (Gersonii, *Opera*, V, 328).

3. Monstrelet, *Chroniques*, III, 555 ; — Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 464.

4. Sur la misère et la mortalité dont souffrait alors Paris, voir le *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 115.

chargé de présenter au roi les doléances communes. Il était évidemment l'orateur préféré dans les grandes circonstances. Le canevas de son discours lui fut tracé par l'assemblée[1]. Mais nous n'avons aucun détail sur le discours lui-même et sur l'audience royale où il fut prononcé.

Courtecuisse fit bientôt l'expérience des mauvaises volontés qui se coalisaient contre lui. La place qu'il occupait depuis longtemps dans le clergé de Paris le désignait pour un siège épiscopal. Il y songeait d'une façon manifeste dès 1416; l'archevêque de Sens, Jean de Montagu, avait été tué à Azincourt. Comme les élections avaient été rétablies sous le régime de la soustraction, le chapitre de Sens avait à élire le nouvel archevêque. Jean Courtecuisse se fit spécialement recommander aux suffrages des chanoines par l'Université de Paris; mais ce fut le candidat du duc de Bourgogne qui fut élu[2].

Le doyen de la Faculté de théologie put croire, en 1420, qu'il n'avait pas perdu pour attendre. L'évêque de Paris, Gérard de Montagu, était mort le 25 septembre 1420[3]. Le siège même de la capitale était vacant. Devenus les véritables maîtres dans le nord du royaume, le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne n'entendaient pas laisser au Chapitre, dont les dispositions étaient hostiles, le soin de trouver un candidat : ils prétendaient lui imposer l'homme de leur choix[4]. Dès le 7 octobre, en effet, ils écrivaient au Chapitre pour lui recommander le transfert sur le siège de Paris de Philibert de Montjeu, nommé par le pape évêque d'Amiens, mais non encore installé : c'était un ancien conseiller de Jean Sans-Peur, un Bourguignon très sûr[5]. Le 11 octobre,

1. Arch. nat., X1a 1480, fol. 151. Voir le *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 148, note; — *Journal de Clément de Fauquembergue*, éd. Tuetey, I, 183.

2. N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, IV, 413, n. 1.

3. *Gallia christiana*, VII, 144.

4. Arch. nat., LL 112. L'épisode curieux de l'élection de Jean Courtecuisse au siège de Paris a été résumé sommairement dans le *Gallia christiana*, IV, 144, et avec un peu plus de détails par Tuetey dans ses notes au *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 147, n. 3, 164, n. 2; enfin raconté avec abondance par Grassoreille, *Histoire politique du chapitre de Notre-Dame de Paris pendant la domination anglaise* (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, IX (1882), 117). La courte notice de cet auteur sur J. Courtecuisse (p. 131) est fort inexacte.

5. Arch. nat., LL 112, p. 286.

Jacques de Courtiambles et l'évêque de Worcester vinrent présenter avec insistance la requête du roi et du duc[1]. Dès le début, la situation était difficile. Les chanoines ne se hâtèrent point. Dans leur réunion du 23 octobre, ils s'engagèrent à garder sur cette affaire le plus grand secret; ce qui n'annonçait pas de leur part des intentions dociles. De plus, ils décidèrent de faire une convocation générale pour régler l'élection et veiller à la défense des libertés de l'Église[2]. Cette grande réunion eut lieu le 28 octobre; on y vit le recteur de l'Université, l'abbé de Saint-Denis, plusieurs docteurs. Il fut convenu que l'assemblée électorale serait tenue dans les formes[3]. Une question fut délicate à régler : la convocation des chanoines absents de Paris et passés dans le parti du Dauphin. Il fallut aller jusqu'au roi, qui était à l'armée, pour obtenir les sauf-conduits nécessaires[4]. L'élection fut d'abord fixée au 9 décembre; mais il fallut la proroger jusqu'après Noël[5]. Évidemment, un conflit se préparait, et c'est Courtecuisse qui va en être la cause.

Le 23 décembre, une messe du Saint-Esprit fut célébrée; Courtecuisse devait y faire le sermon. Comme il était malade, ce fut un Frère Mineur, maître en théologie, qui prêcha[6]. A la réunion du lendemain mardi, le chanoine Jean Voygnon arriva tout ému de l'hôtel royal et raconta ceci : « Messeigneurs, je vieng de la cour et m'a chargé Monseigneur le premier chapelain de vous dire ce que je vous diré. Il m'a dit que messire Lourdin de Sallegny et messire Renier Pot, chevaliers, sont venus à lui et li ont dit de par le roy d'Angleterre qu'il vous deist que vous elisissiez cellui pour qui il vous a dit ou a prié, et, se vous faictes aultrement, l'eglise de Paris en pourra bien avoir à souffrir et cellui que vous eslirez n'aura pas beau demourer en ce royaume. » Acte fut dressé de ce récit[7].

1. Arch. nat., LL 112, p. 286; — Grassoreille, p. 117, n. 1.
2. Arch. nat., LL 112, p. 289; — Grassoreille, p. 117, n. 2.
3. Arch. nat., LL 112, p. 291; — Grassoreille, p. 119, n. 2.
4. Arch. nat., LL 112, p. 290-297; — Grassoreille, p. 118-123.
5. Arch. nat., LL 112, p. 300-303; — Grassoreille, p. 126-127.
6. Arch. nat., LL 112, p. 303. Cette séance n'est pas rapportée par Grassoreille.
7. Arch. nat., LL 112, p. 304. Le petit discours de J. Voygnon est rapporté par Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 164, n. 2. Il n'a pas été donné par Grassoreille.

Le surlendemain, le chapelain du roi, Jean du Moulin, qui était chanoine, était présent au chapitre. Il fit un récit qui concordait avec celui que les chanoines avaient entendu à la réunion précédente. Le mardi matin, à une demi-portée d'arbalète de Saint-Paul, il avait rencontré le frère de Philibert de Montjeu qui rentrait en ville. Puis, comme Du Moulin était depuis deux heures dans la chapelle, Lourdin de Saligny[1] et Renier Pot, deux seigneurs bourguignons, vinrent le trouver et le questionnèrent : « Les chanoines, dirent-ils, ont-ils bien l'intention d'élire Philibert de Montjeu que vous ont recommandé affectueusement le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne? C'est un prud'homme digne de tous éloges et très instruit. — Si vous en élisez un autre, ajouta l'un des deux seigneurs (Du Moulin ne se rappelait plus lequel), votre église s'apercevra bien qu'elle n'a pas agi selon les désirs du roi d'Angleterre, et l'élu ne gagnera rien à rester évêque de Paris. » J. du Moulin répondit : « Messeigneurs, les chanoines de Paris connaissent la noblesse et la valeur de Philibert de Montjeu. Mais ils ont, d'autre part, à maintenir les libertés de l'Église. Il convient, en outre, qu'ils attendent la venue des chanoines absents qui ont été convoqués, et, lorsqu'ils seront tous réunis, ils éliront celui que Dieu leur enseignera. » Cette réponse ne satisfit point les deux chevaliers, et, pour faire impression sur leur interlocuteur, ils lui exposèrent qu'en Angleterre c'était la coutume d'élire toujours celui que le roi avait indiqué. Un des seigneurs, par surcroît, mit le chapelain au courant de ce que leur avait fait savoir Henry V : le roi d'Angleterre avait interpellé l'aumônier du roi, J. Courtecuisse, et lui avait reproché de briguer le siège de Paris contre le candidat royal, Philibert de Montjeu ; et Courtecuisse aurait répondu qu'il n'était nullement candidat et qu'il ne le serait pas. Sur une question qui lui fut faite, J. du Moulin, en terminant, déclara que Lourdin de Saligny et Renier Pot n'avaient pas parlé au nom du roi d'Angleterre[2]. Cette conversation est très curieuse ; elle ne montre pas seulement l'ingérence hypocrite du pouvoir laïque dans les élections ; elle fait entrevoir les intrigues qui se menaient parmi les chanoines, intrigues qui avaient évidemment pour but d'opposer Jean Courtecuisse à Philibert de Montjeu. Il est bien

1. Grassoreille (p. 127) appelle, à tort, ce personnage Lourdin de *Saillon*.
2. Arch. nat., LL 112, p. 304 ; — Grassoreille, p. 127.

clair, en tout cas, que le doyen de la Faculté de théologie était l'homme le plus redouté par le gouvernement anglo-bourguignon, et tout était tenté, jusqu'à la menace, pour dissuader les chanoines de lui donner leurs voix.

C'est sous cette pression peu dissimulée que se fit l'élection le vendredi 27 décembre. Ce jour-là expirait le délai canonique de trois mois. Le registre des délibérations capitulaires donne les noms de douze chanoines présents à l'ouverture de la séance. Le sous-chantre Raoul Liéjart présida à l'élection. Il y eut messe du Saint-Esprit, monition du sous-chantre, serment, chant du *Veni Creator*, oraison. Alors apparut J. Courtecuisse, absent depuis plusieurs jours pour cause de maladie. Il prêta serment et approuva tout ce qui avait été fait en son absence au sujet de l'élection. Il fut décidé que, pour le choix de la personne, on suivrait la voie de l'inspiration par l'Esprit-Saint. Chacun se recueillit. Bientôt, comme réellement inspiré par le Saint-Esprit, le sous-chantre se leva, fit le signe de la croix et déclara élire maître Jean Courtecuisse; tous les autres chanoines acquiescèrent, et, reconnaissant l'inspiration du Saint-Esprit, élirent également Courtecuisse. Puis au son des cloches, au chant du *Te Deum*, les chanoines en procession conduisirent leur élu à Notre-Dame et lui firent prendre siège devant le maître-autel. Lorsque le *Te Deum* fut achevé, ils le menèrent dans le chœur, le firent asseoir sur le trône épiscopal et le haranguèrent; ils le prièrent de donner son consentement à une élection qui présentait toutes les garanties de maturité et de régularité. Courtecuisse répondit sans accepter ni refuser, protesta de son détachement de toute ambition et demanda à prendre conseil de ses amis. Enfin, un chanoine, montant au pupitre où se récite l'Évangile, fit à tout le peuple assemblé dans l'église un court récit de l'élection et proclama le nom de l'élu. Les assistants acclamèrent le choix qui avait été fait et crièrent à plusieurs reprises avec une grande allégresse : *Noël! Noël!* L'élection proprement dite était terminée; avant de se retirer, les chanoines, dans la salle capitulaire, désignèrent des procureurs pour poursuivre la ratification de l'élection par les pouvoirs spirituel et laïque[1].

1. Arch. nat., LL 112, p. 305; — Grassoreille, p. 128, n. 1. Plusieurs détails intéressants ont été laissés de côté par cet auteur dans son récit de la séance d'élection.

J. Courtecuisse, élu de Paris, avait bien compris que sa situation allait être très difficile, quand il avait remis à plus tard son consentement, qu'il donna cependant. Le Chapitre avait fait acte d'indépendance, manifesté une hostilité prudente, mais certaine, à l'égard du gouvernement anglo-bourguignon. Le conflit était ouvert. Le gouvernement anglo-bourguignon afficha aussitôt une opposition irréductible à l'élection de Courtecuisse, et les menaces qu'il avait fait parvenir aux chanoines s'exécutèrent à la lettre. Il parut cependant qu'il y avait un moyen détourné de lui forcer la main : c'était d'obtenir rapidement la confirmation pontificale. Au Chapitre, il y eut bien quelques difficultés pour le choix des procureurs à envoyer en cour de Rome; Courtecuisse s'opposa au choix du chanoine Martial Formier, qui pourtant s'était fort compromis pour lui et qui se prévalait de la désignation faite par ses collègues. Finalement, l'affaire fut confiée à maître Jean Loier pour le Chapitre et Pierre de Bresse, chanoine de Langres, pour l'élu. Courtecuisse voulut prendre à sa charge tous les frais, sans doute pour hâter le départ des procureurs. Il n'y mit que cette réserve bien naturelle que si un autre que lui était promu à l'évêché de Paris, ce rival plus heureux le dédommagerait de ses dépens[1]. Le succès répondit sans retard aux efforts : le 16 juin 1422, Martin V donna une bulle de confirmation. Elle fut lue en chapitre solennel, ainsi qu'une lettre pontificale adressée à l'évêque, le 16 octobre suivant, par Guillaume Érart, maître ès arts, bachelier en théologie[2]. Jusque-là, la situation avait été assez compliquée : le 2 août, Courtecuisse disposait d'une chapellenie à Notre-Dame[3]; mais, le 17 septembre, le chapitre conférait encore un bénéfice à la nomination de l'évêque[4]. Le 16 octobre, après lecture des pièces que Guillaume Érart avait apportées, le sous-chantre, au nom de l'évêque, prit possession de la juridiction spirituelle, reçut les sceaux, désigna un official, puis il se rendit dans le chœur et là fut installé dans la chaire épiscopale[5].

Toutes ces opérations, proprement ecclésiastiques, ne chan-

1. Arch. nat., LL 112, p. 310-311; — *Gallia christiana*, VII, 144; — Grassoreille, p. 133, n. 1 et 2, 134, n. 1.
2. Arch. nat., LL 112, p. 342; — Grassoreille, p. 138, n. 1.
3. Arch. nat., LL 112, p. 334.
4. *Gallia christiana*, VII, 144.
5. Arch. nat., LL 112, p. 342; — Grassoreille, p. 138, n. 1.

gèrent rien aux dispositions du pouvoir laïque. En vain, le Chapitre avait écrit le 29 août au roi d'Angleterre pour le bien disposer[1]; en vain, le 20 octobre, par une nouvelle lettre, il insista auprès du souverain[2]; en vain, le Parlement, sur la requête de l'Université, envoya à Henry V des lettres recommandatoires pour l'élu du Chapitre et du pape[3]. Le roi d'Angleterre restait intraitable. Son mécontentement même dut s'accroître par suite d'une démarche hardie de Courtecuisse. Depuis plusieurs mois, attendant sans doute la décision pontificale et son exécution, redoutant aussi les rigueurs du gouvernement anglais, Courtecuisse s'était réfugié à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui était hors les murs[4]. Un peu plus d'un mois après la prise de possession du siège épiscopal faite en son nom, un nouveau mandataire, Jean de la Côtecirée, vint entretenir les chanoines de la rentrée de l'évêque dans Paris et de son installation soit au palais épiscopal, soit à Sainte-Geneviève. Était-ce par bravade ou par espérance de conciliation? On ne sait. Le Chapitre répondit que cette question ne le regardait pas, mais qu'il verrait avec plaisir son évêque près de lui[5]. Courtecuisse dut s'établir en effet à l'évêché. C'est ce qui paraît résulter de la colère du roi Henry V. Aux représentations que vint leur faire Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, les chanoines ripostèrent qu'ils n'avaient pas juridiction sur l'évêque et que, du reste, celui-ci ne résidait pas sur leur domaine[6]. Le roi d'Angleterre répondit sans doute par une lettre de menaces, et les chanoines lui envoyèrent une délégation pour s'excuser de nouveau[7]. C'était une impasse. Pour en sortir, le pape, le 12 juin 1422, transféra l'élu de Paris sur le siège de Genève[8].

La nouvelle de la décision pontificale arriva à Paris le 24 juil-

1. Arch. nat., LL 112, p. 337; — Grassoreille, p. 139, n. 1.

2. Arch. nat., LL 112, p. 343; — Grassoreille, p. 141, n. 1. Cet auteur donne, par erreur, la date : *lundi 10 octobre;* le 10 octobre était un vendredi. Il faut lire : *lundi 20 octobre.*

3. Arch. nat., X1a 1480, fol. 239 v°.

4. *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 164; — *Gallia christiana,* VII, 144.

5. Arch. nat., LL 112, p. 347; — Grassoreille, p. 142, n. 1.

6. Arch. nat., LL 112, p. 353; — Grassoreille, p. 143, n. 2.

7. Arch. nat., LL 112, p. 356; — Grassoreille, p. 144, n. 1.

8. *Chartularium Universitatis Parisiensis,* IV, 259, n. 9, et n° 2195, n. 1; — *Gallia christiana,* VII, 144.

let[1]. Le sacrifice dut être grand pour Courtecuisse d'abandonner Paris où il avait si longtemps vécu, l'Université où il s'était illustré, l'église cathédrale dont il avait cru pendant quelques mois devenir le chef, pour terminer sa vie dans un évêché lointain, qui n'était même pas dans le royaume. Il voulut montrer avant de partir combien il avait aimé l'église de Paris et son Chapitre. Il leur fit donation, le 28 juillet, de ses biens, situés dans la ville[2]. Cette donation comprenait une grande maison avec jardins, louages et appartenances, rue de Bièvres, et 125 l. par. 11 s. 6 d. de rentes assises sur divers hôtels dans Paris; 16 livres devaient être employées à un obit pour son père, sa mère, sa sœur Jacqueline et ses amis et pour lui-même; le surplus sera distribué aux chanoines et autres bénéficiers de l'église cathédrale à huit termes désignés par le donateur. C'est ainsi qu'il dit adieu à Paris. Il ne quitta cependant la grande ville, dont il avait failli être évêque, qu'à l'automne 1422.

Le 22 octobre, J. Courtecuisse arrivait à Genève et prenait possession de son évêché. Mais il ne porta pas longtemps la crosse : il mourut un peu plus de quatre mois après son arrivée, le 4 mars 1423[3]; il ne devait pas avoir loin de soixante-dix ans. Il légua à l'église de Genève 500 livres de monnaie courante, dont les deux tiers pour le chapitre et le dernier tiers pour les clercs du chœur. Quatre obits devaient être célébrés à sa mémoire, le 4 mars, le 7 mai, le 9 août et le 23 octobre[4]. L'obituaire de la cathédrale de Genève rapporte au 25 août le testament daté de 1456 du chanoine Jean Simonet, qui demandait à être enseveli dans la grande nef de la cathédrale, devant le crucifix, à côté de l'évêque Courtecuisse[5]. En 1850, des travaux mirent à découvert une grande tombe devant le maître-autel; on a pensé que c'était précisément celle de Courtecuisse[6].

1. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, III, n° 2195, n. 1.

2. Arch. nat., LL 112, p. 511.

3. *Obituaire de l'église de Genève*, publié par A. Sarasin, *Mémoires et documents de la Société d'histoire de Genève*, 2e série, I (1882), 72, n. 1; — Arch. de Genève, *Pièces historiques*, n° 444; — *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, n° 2195, n. 1, p. 406.

4. *Obituaire de l'église de Genève* (*Mémoires et documents de la Société d'histoire de Genève*, 2e série, I, 72, 114, 178, 249).

5. *Obituaire de l'église de Genève* (*Mémoires et documents de la Société d'histoire de Genève*, 2e série, I, 191).

6. Blavignac, *Notice sur les fouilles pratiquées en 1850 dans l'église Saint-*

Il s'était résigné et il reposait désormais sur cette terre d'exil. Mais, durant son court séjour à Genève, rien n'avait pu lui faire oublier Paris. Dans son testament[1], il fit une belle part au chapitre de Notre-Dame de Paris, qui l'avait si longtemps compté parmi ses membres et qui lui avait montré un si fidèle attachement en le choisissant comme évêque en dépit de toutes les menaces royales : il lui laissa une grosse somme de 1,250 écus d'or[2], qui s'ajoutait aux dons qu'il avait déjà faits avant de quitter Paris. Il reste encore à la Bibliothèque nationale des traces d'une autre générosité de Courtecuisse à l'égard de Notre-Dame : ce sont dix manuscrits du fonds latin légués par lui au Chapitre, sans doute avec beaucoup d'autres[3]. Tous portent cette note : *Dominus Johannes Breviscoxe legavit ecclesie Parisiensi*. En voici la liste[4] :

N° 17162. Papias, XIIIe siècle.

N° 17260. Opuscules de Nicolas de Lire sur l'histoire de Suzanne, la vision de l'essence divine, l'avènement du Christ, les différences entre le texte hébreu et la version latine de la Bible, fin du XIVe s.

N° 17462. Bernardi epistole, XIIe siècle. En tête, lettre du pape Alexandre III du 19 juillet 1169.

N° 17477. Secunda pars secunde fratris Thome, commencement du XIVe siècle.

N° 17479. S. Thome postilla super Johannem, XIVe siècle.

N° 17895. Térence, XIVe siècle.

N° 17977. Nicolas de Hanapis, Exempla sacre Scripture, XIVe siècle

N° 17978. Même ouvrage, XIVe siècle.

N° 18139. Tractatus de virtutibus, de donis et de beatitudinibus, XIXe siècle.

N° 18420. Cicero : De amicitia, De senectute, De paradoxis, De officiis, XIIIe siècle. Nombreux dessins grotesques à la plume dans les marges[5].

Pierre (*Mémoires et documents de la Société d'histoire de Genève*, VIII (1852), 1-21).

1. Ce testament est daté du 28 février 1423 (Arch. de Genève, *Pièces historiques*, n° 444).

2. *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 165, note.

3. Voir, sur ce legs, L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, I, 429.

4. Cette liste reproduit, à peu de chose près, l'*Inventaire des manuscrits latins de Notre-Dame et autres fonds*, par L. Delisle, *Bibl. de l'École des chartes*, XXXI (1870), 463.

5. Un Tite-Live donné en 1393 à Jean Muret par le pape Clément VI (Bibl.

Le Chapitre témoigna sa reconnaissance en fondant un obit solennel en l'honneur de Courtecuisse[1]. La Faculté de théologie, enfin, lui rendit un tardif hommage : en mars 1424, elle fit célébrer à sa mémoire un service solennel[2].

II. — Œuvres diverses de Jean Courtecuisse.

Du Boulay raconte que le médecin Jacques Mentel a mis à sa disposition de nombreux manuscrits de Courtecuisse : *Manuscriptorum vero copiam mihi pro sua benignitate fecit Jacobus Mentellius doctor medicus*[3]. Courtecuisse a en effet, à notre connaissance, passablement écrit. Avant d'arriver à ses œuvres proprement oratoires, il n'est pas inutile d'énumérer ses autres œuvres.

I. — *Exercices théologiques.* — Launoy, dans sa précieuse histoire du collège de Navarre[4], a donné une assez longue liste d'opuscules théologiques se rapportant aux étapes réglementaires du cours d'études à la Faculté de théologie. Ces divers opuscules étaient conservés dans des manuscrits du Chapitre de Notre-Dame et de la bibliothèque de Saint-Victor[5]. Voici la liste de Launoy, rééditée par Oudin[6] :

a). Quaestio : Utrum cum unitate divinae essentiae stat pluralitas personarum sine formali distinctione?

b). Quaestio : Utrum ineffabilis et immensa Dei essentia possit esse creaturae formalis cognitio vel gratia?

c). Recommandatio Sacrae Scripturae quae incipit : Olivam uberem, pulchram, etc. Jeremiae XII.

nat., ms. lat. 5740) paraît avoir également figuré parmi les manuscrits de Courtecuisse. Cf. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, I, 429.

1. *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 165, note.
2. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, 406, n° 2195, n. 1.
3. Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis*, V, 887.
4. Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia*, p. 464.
5. Il n'a pas été possible, dans les débris des collections de Notre-Dame et de Saint-Victor possédés par la Bibliothèque nationale, de retrouver les manuscrits d'après lesquels Launoy a établi cette liste.
6. Oudin, *Commentarius de scriptoribus ecclesiasticis*, III, 2258. Voir encore Fabricius, *Bibliotheca latina medii ævi* (éd. de 1858, Florence), I-II, 257.

d). Alia recommandatio Sacrae Scripturae et Facultatis theologiae, quae incipit : Super omnem terram gloria tua, Psalm. LVI.

e). Primum Principium, super lecturam Bibliorum, quod incipit : Tota pulcra es, amica mea.

f). Secundum Principium, quod incipit : Aedificavit turrim et locavit eam agricolis, Marci XII.

g). Collationes quatuor super commendatione Scripturae Sacrae, quae omnes incipiunt : Regina Austri.

h). Quaestio : Utrum jus regalis dominii in regno animae rationalis soli competat voluntati.

i). Quaestio : Utrum Lucifer sit omnium sapientissimus non obstante quod sit omnium pessimus.

j). Tertium Principium.

k). Quartum Principium.

l). Responsio Quaestionis in Sorbona : Utrum omnis transgressio divinae legis sit mortalis.

m). Quaestio Vesperiarum : Utrum Thomas legem Christi firmiter tenuerit.

n). Quaestio Vesperiarum in licentia et magisterio Radulphi de Porta : Utrum portae coelestis aditum decor intraverit.

o). Laudatio seu Vesperisatio Radulphi de Porta sub hoc titulo : Hoc est opus Dei.

p). Quaestio de Resumpta : Utrum legis naturalis censura peccantem in legem accusat mortaliter.

q). Lectiones in Evangelium b. Joannis super illa verba : Omnia per ipsum facta sunt, et supra multa Joannis et caeterorum Evangeliorum testimonia.

II. — *Tractatus de fide et ecclesia, de Romano pontifice et concilio generali.*

Cet opuscule est bien un travail universitaire, très probablement le cinquième des articles de la liste de Launoy, une *quæstio*. Il commence, en effet, ainsi : *Quæstio est ista : Utrum ecclesia, Christo per fidem desponsata, sit tota pulcra per gratiam et immaculata*[1]. Dans le manuscrit latin 15004 de la Bibliothèque nationale, manuscrit qui provient de l'abbaye de Saint-Victor, on lit, à la fin de ce traité (fol. 262 v°), écrite au xve siècle, la note suivante : *Ista est quæstio quam tractavit Johannes Breviscoxe*

1. Bibl. nat., ms. lat. 15004, fol. 211 ; — Gersonii *Opera*, I, 805.

super duos cursus quos legit de Biblia, qui postmodum fuit promotus ad ecclesiam Parisiensem anno Domini MCCCC XXI et deinde ad episcopatum Gebennensem, et fuit solemnis doctor in sacra theologia Parisius suo tempore. Le titre sous lequel cet opuscule est maintenant connu lui a été donné par Ellies Dupin, qui a imprimé l'œuvre de Courtecuisse parmi les œuvres de Gerson[1].

L'ouvrage est divisé en trois parties : *Articulus I, De fide ecclesiæ et de desponsatione; — Articulus II, De decore gratiæ et confirmatione sponsæ; — Articulus III, De confirmatione ecclesiæ in fide, seu de infaillibilitate.* Cette dernière partie a été analysée par M. l'abbé Féret dans son livre *la Faculté de théologie et ses docteurs les plus célèbres*[2].

III. — *Cédule de vote à l'assemblée du clergé de mai-juillet 1398*[3].

Cette cédule, avec toutes les autres, est conservée aux Archives nationales, dans le carton J 517, sous le numéro 174. Elle est écrite sur papier avec beaucoup de soin, certainement autographe et signée par l'auteur. Au dos, on lit : *L'opinion maistre Jehan Courtecuisse.* Comme cette cédule est inédite, il n'est pas sans intérêt d'en donner le texte :

Sur les choses meues ou present conseil touchans l'execucion de la voie de cession pour l'union de Saincte Eglise, je Jehan Courtecuisse, regent en la Faculté de theologie de Paris, tant en mon privé nom comme procureur et ou nom des chappitres du Mans et de Lavaure, soubz la correccion du roy et de vous mes seigneurs, dy et afferme en ma conscience que je cuide et tieng fermement que nostre Saint Pere scet et apperçoit clerement que la dicte voie de cession est la plus briefve et la plus expedicte pour apaisier les consciences de tous christians pour garder amour et charité entre l'une obeissance et l'autre et pour avoir ferme et parfaite union en Saincte Eglise, et que ce qui le meut à non accepter la dicte voie n'est seulement que

1. T. I, p. 805.

2. *Moyen Age*, IV, 471. L'auteur parle du *Tractatus de fide* et de la *Quæstio : Utrum ecclesia Christo per fidem desponsata...*, séparément (p. 171 et 180), comme de deux ouvrages différents; il n'a pas remarqué que la *Quæstio* du ms. lat. 15004 et le traité publié par E. Dupin ne faisaient qu'un.

3. Sur cette assemblée, voir N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, III, 150.

l'ambition qu'il a de retenir le papat, pourquoy consideré le serement qu'il fist ou conclave, ce que, pour le temps qu'il estoit cardinal, il dist et afferma en pluseurs lieux et par pluseurs foiz que la dicte voie estoit la meilleur et que maintenant lui, deubment sommé et requis par la greigneur et plus saine partie de toute son obeissance, refuse obstineement la dicte voye, il m'est avis, soubz la correction dessus dicte, que licitement nous poons departir de son obeissance et que, pour l'avancement de l'union, il est tres expedient de le faire, pourveu deubment au choses qui s'ensuyvent, c'est assavoir qu'on face toute diligence de ppoursuyr et avancier l'union, que, le vivant de Benedic, nous, de ceste obeissance particulierement, ne elisions ne souffrions eslire autre pape, que l'Eglize demeure en ses libertés et franchises quant aux charges pecuniaires que le pape levoit, et qui soit pourveu sur la disposition des benefices telement que les ordinaires ne les conferent mie à leurs chamberiez ou barbiers qui rien ne scevent, mais à clers et preudommes, qui les benefices sachent desservir et gouverner selon l'entencion des fondeurs. J. Breviscoxe.

IV. — *Traité des Quatre Vertus translaté en françois.*

Cette œuvre de Courtecuisse est représentée par de nombreux manuscrits. A la Bibliothèque nationale, on peut citer les manuscrits français 581, 1020, 3887, 9186, 25270. Voici comment l'auteur lui-même, dans son prologue, explique les origines et le but de son œuvre :

Le prologue du Translateur[1].

A tres hault et tres puissant prince Jehan, filz de roy de France, duc de Berri et d'Auvergne, conte de Poytou, d'Estampes, de Boulongne et d'Auvergne. Combien, mon tres redoubté segnieur, que je soie tres volentiz touziours de mon petit povoir vous obeir et servir, encores me rendent plus ardant ad ce faire ce que je voy que entre les solicitudes du noble gouvernement de vostre tres haulte seignorie, si vous loyst quelque temps vaquer, voz occupacions sont en choses les plus honnestes et proffitables qu'elles puissent estre et que

1. Le texte cité est emprunté au manuscrit 581, qui paraît le meilleur. M. Delisle remarque que cette œuvre de Courtecuisse, dédiée au duc de Berry, ne figure sur aucun des inventaires du duc de Berry (*le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, III, 184, n. 2).

pour occasion d'icelles me voulez emploier. Quelles choses pevent estre plus honestes ne plus dignes à prince que apres les cures des aministracions des choses temporeles, soy occuper en voir et oïr une foiz les histoires et les beaux faiz des bons chevaliers et vaillans hommes du temps passé, autrefoiz les escriptures et la belle doctrine que les sages nous ont laissée jadiz?...

Après quelques réminiscences antiques et quelques moralités très banales, ce prologue se termine ainsi :

En laquelle translation, pour obeir à vostre segnerie, je prendray partie du temps, l'autre partie me sera neccessaire pour aucunes autres etudes et occupacions que je ne puis pas laissier. Ne je ne presume mie tant de moy que je ose promettre de touziours prendre et justement concevoir l'entencion de l'atteur; car ses sentences sont moult haultes et eslevées et les estreint souvent en pou de paroles. Et si advient aucune foiz que ung mot a II ou III significacions qui toutes pourroient avoir sain entendement different l'un de l'autre, et les exemplaires qui aucune foiz aussi ne se ressemblent mie, neantmoins en tant que je pourrai, à l'aide de Dieu, je regarderay plus à comprendre le vray entendement que je cuideray qu'il ait eu qu'à suir la proprieté du langage. Et parce que, outre ses œuvres, il fit ung petit traitié des quatre vertus, que on appele vulgairement cardinaulx, et la raison est : car comme l'uys ou la porte de quelque manoir tourne sur le pivot que on dit en latin cardo, et le conduit et adrece quant il œuvre et clost, ainssi convient il que, sur les quatre vertuz dont fait Seneque mention, tourne et par elle soit conduite et adrecée la vie de l'omme qui veult vivre vertueusement; si samble que je puisse raisonnablement là commancer ma translation, pour monstrer la porte par laquelle on entre ou manoir de la vertu.

L'ouvrage se divise en cinq chapitres : le premier chapitre, *De prudence;* — le second chapitre, *De magnanimité;* — le tiers chapitre, *De continence;* — le quart chapitre, *De justice;* — le quint chapitre, *De garder la mesure des dictes vertus.* A la fin, on lit cet explicit : *Explicit le livre de Seneque des Quatre Vertus translaté en françoys à Paris par maistre Jehan Courtecuisse, maistre en theologie, l'an mil quatre cens et trois.* On sait que le célèbre traité de morale sur les quatre vertus, que le Moyen Age a attribué à Sénèque, est en réalité l'œuvre de Martin de Braga, évêque espagnol du VIe siècle.

Courtecuisse a fait plus que traduire les sentences de Martin de Braga ; il les a accompagnées d'une glose banale, sans le moindre intérêt, mais nettement séparée du texte. Au XVIe siècle, cette traduction fut imprimée et mise à tort sous le nom de Claude de Seyssel, avec une dédicace à Charles VIII ; de là un petit problème bibliographique qui a déjà été fort étudié[1].

III. — Les Œuvres oratoires.

Courtecuisse a été un grand orateur pour son temps. Son éloquence a été certainement très admirée de ses contemporains ; elle a paru plus majestueuse, plus solennelle que celle de Gerson. Il est donc légitime d'étudier avec un détail particulier ses œuvres oratoires. Pour faire cette étude, nos ressources sont fort restreintes. Il s'en faut que tous les discours et sermons de Courtecuisse nous aient été conservés ; plusieurs ne nous sont connus que par de sèches mentions des chroniqueurs ou de brefs résumés. Ceux mêmes dont le texte nous est parvenu, sauf un, ne se trouvent que dans un manuscrit, le manuscrit latin 3546 de la Bibliothèque nationale. De là la nécessité de distinguer deux catégories :

A). Les discours et sermons connus par de simples mentions des chroniqueurs ou par de brefs résumés.

B). Les discours et sermons dont le texte est conservé dans le manuscrit latin 3546 de la Bibliothèque nationale et dans le manuscrit 2764 de la bibliothèque de l'Arsenal.

A). Discours et sermons connus par de simples mentions des chroniqueurs ou par de brefs résumés. — Quinze discours et sermons rentrent dans cette catégorie. On les trouve indiqués ou résumés dans les *Actes du concile de Paris* sur le tyrannicide de 1413-1414[2], dans le Registre du conseil du Parlement X^1a 1480, dans la *Chronique du Religieux de Saint-Denis*[3], dans les *Chroniques* de Monstrelet[4], dans l'*Histoire*

1. Voir, sur ce point, ce qu'ont dit P. Paris, *les Manuscrits françois de la Bibl. du roi*, t. II, p. 121, et Féret, *la Faculté de théologie de Paris, Moyen Age*, IV, 175.
2. Gersonii *Opera*, éd. E. Dupin, V, 70, 96, 247-248, 269-270, 299.
3. Félibien, *Hist. de Paris*, IV, 552, 572 ; — *Journal de Nicolas de Baye*, I, 231.
4. Éd. Bellaguet, II, 526 ; III, 22 ; IV, 8.
5. Éd. Douët d'Arcq, III, 55.

du collège de Navarre de Launoy[1], dans l'*Histoire de l'Université de Paris* de du Boulay[2]. On peut ranger dans cette catégorie trois sermons indiqués dans la table du manuscrit latin 3546, mais dont le texte a disparu du manuscrit on ne sait comment; enfin, un autre sermon cité par Courtecuisse lui-même.

B). Discours et sermons dont le texte est conservé dans le manuscrit latin 3546 de la Bibliothèque nationale et dans le manuscrit 2764 de l'Arsenal. — Le manuscrit latin 3546 est unique; c'est grâce à lui que nous pouvons connaître le texte authentique d'un certain nombre de discours et de sermons de Courtecuisse. Du Boulay a bien donné, dans son *Histoire de l'Université de Paris*[3], la proposition faite par Courtecuisse le 29 mai 1413; mais il déclare, d'autre part[4], que les sermons de ce docteur lui ont été communiqués par le médecin Jacques Mentel, et il en donne une liste conforme à la table du manuscrit 3546. Il est donc plus que probable que le recueil communiqué à du Boulay est celui du manuscrit latin 3546. Comme, de plus, ce manuscrit paraît être en grande partie autographe, il mérite bien d'être étudié par le menu.

Le manuscrit 3546 a un aspect fort modeste. Il est de petit format[5], relié en parchemin vulgaire. Au dos, on lit : *Breviscoxe*, d'une écriture assez ancienne, mais qui ne remonte pas au delà du XVIe siècle. Le volume comprend 155 feuillets en papier. Le second et le troisième feuillet, l'un servant de garde, l'autre contenant la table, à défaut de numérotage ancien, ont été récemment cotés A et B. Toute la suite du manuscrit, à huit folios près, porte un numérotage ancien en chiffres romains. Mais ce numérotage présente aujourd'hui des lacunes qu'il n'est pas indifférent de constater. Les feuillets qui nous sont restés se disposent ainsi : 1-71, 80, 72-79, 82-87, 89-117, 131-160, 169-176. Il y a donc interversion des folios 80 et 72-79 et, d'autre part, déficit de vingt-cinq folios, soit 81, 88, 116-130, 161-168. De plus, la fin du manuscrit manque; il se termine, en effet, par un demi-feuillet raturé, sans trace d'explicit.

Voici quel est le contenu du manuscrit latin 3546 :

1. P. 464.
2. T. V, p. 158.
3. T. V, p. 83.
4. T. V, p. 887.
5. Dimensions : hauteur, 0^m210; largeur, 0^m148.

1° Fol. A v°, une bande de parchemin rayé portant ces mots : *Plures sermones et collaciones magistri Johannis Breviscoxe et quorumdam aliorum.* Au-dessous, quelques paraphes ; puis un chiffre ou une date à demi effacée : 1637.

2° Fol. B, table du manuscrit. En tête, deux numéros : 4409 et 3546. Au-dessous, on lit :

In hoc libro continentur plures sermones, proposiciones et collaciones edicte per magistrum Johannem Breviscoxe et non nulla alia inferius declarata :

Et primo sermo in prima dominica Adventus ad populum Cenomanensem, f. I.

Sermo de secunda dominica Adventus ad papam et cardinales, f. X.

Sermo de nativitate domini coram rege, f. XX.

Sermo in processione generali facta in ecclesia Parisiensi die festi Sancti Vincentii, ex ordinacione dominorum decani et capituli Parisiensium, f. XXVI.

Collatio de festo Purificationis beate Marie, f. XXX.

Alia collatio de Purificationis beate Marie, f. XXXII v°.

Sermo de resurrectione, f. XXXVII.

Sermo de Sancto Spiritu in die Penthecostes, f. XLVI.

Sermo de Trinitate, f. LIIII.

Sermo de Corpore Christi ad papam et cardinales, f. LXII.

De quodam sermone festi de Corpore Christi, f. LXX.

Alius notabilis sermo[1], f. LXXII.

Sermo de beato Ludovico Marcilliensi, f. IIII^{xx}II.

Sermo de beato Ludovico rege Francie, f. IIII^{xx}X.

Alius sermo de beato Ludovico rege Francie, f. CIIII.

Collatio de beato Ludovico rege Francie, f. CXII.

Sermo ad prelatos ecclesie, f. VI^{xx}V.

Alius sermo ad prelatos ecclesie[2].

Sermo factus in ecclesia Sancti Juliani Cenomanensi die qua Ludovicus rex Cicilie obtulit eidem ecclesie jocale quod fieri et ibi offerri ordinaverat domina regina ejus mater, f. VI^{xx}XI.

1. Ce titre est souligné de deux traits. Devant : une croix. Après le titre : *Nota*. Après le folio : *Pour la feste de la Toussaints*. Ces additions, d'une encre très noire, sont du XVIIe siècle.

2. Ce sermon et le précédent sont marqués d'une même accolade dans la marge de gauche, avec le mot : *Deficiunt*, de la même écriture du XVIIe siècle.

De quadam collatione facta coram dominis cardinalibus super electionem summi pontificis, f. vii^{xx}i.

Arenga in adventu cujusdam domini cardinalis, f. vii^{xx}viii.

Quedam proposicio et exortacio facta in presencia regis Karoli VI pro parte Universitatis ac prepositi et civium Parisiensium ut certe ordinaciones, tunc noviter facte, servarentur, f. vii^{xx}xi.

Collacio notabilis facta in capitulo ecclesie Parisiensis, dum immineret electio pastoris facienda in eadem ecclesia, f. viii^{xx}ii[1].

Et in fine ponitur quedam epistola magistri N. de Clamengiis, f. viii^{xx}ix.

Cette table est d'une écriture du xve siècle, sans doute un peu postérieure à celles du manuscrit.

3° Au fol. 1 commencent les sermons de Jean Courtecuisse. Tandis que la table en annonce vingt-trois, on n'en trouve que vingt jusqu'au fol. 159 v°. Sur le fol. 160, au verso, une main du xviie siècle a écrit ces mots : *Deficiunt 8° folio et collatio notabilis facta in capitulo ecclesiæ Parisiensis, dum immineret electio pastoris facienda in dicta ecclesia.* Et, en effet, les huit folios suivants, 161-168, paraissent bien avoir été ajoutés pour combler une lacune ; d'un papier plus mince, évidemment plus récent, ils sont restés blancs et n'ont même pas été coupés.

4° Fol. 169 jusqu'à la fin, *Oratio ad illustrissimos Galliarum principes*, de Nicolas de Clamanges[2]. En tête : *Quedam epistola magistri N. de Clamengiis*, d'une écriture du xve siècle, note répétée au bas de la page d'une écriture plus récente. Incipit : *Ad vos nunc michi, o clarissimi Galliarum principes.* Au verso du fol. 169, le texte de Nicolas de Clamanges, écrit avec rapidité et négligence, est brusquemeut interrompu à ces mots : ... *bello lacessere censi sunt, sed semper*[3]... Au folio suivant, 170, réglé au crayon, la transcription du discours de Nicolas de Clamanges a été reprise, depuis le commencement, d'une écriture plus fine et plus régulière. La fin du discours manque : la moitié inférieure du fol. 170 a été arrachée ; elle contenait évidemment cette fin au recto. Le verso de la partie qui reste a servi à des essais d'écriture au xve siècle.

1. En marge et souligné : *Deficit*, de la même main du xviie siècle.
2. Nicolai de Clemangiis *Opera omnia*, éd. J.-M. Lydus (1613), p. 169.
3. Nicolai de Clemangiis *Opera omnia*, p. 170.

La disposition des sermons de J. Courtecuisse est intéressante à considérer de près. Tout d'abord, ils occupent aujourd'hui à eux seuls à peu près tout le manuscrit latin 3546. Or, il paraît bien qu'il y eut un temps où le manuscrit était plus volumineux et où les œuvres d'autres orateurs y côtoyaient celles de Courtecuisse. On a vu, en effet, qu'au verso du feuillet A a été collée une bande de parchemin réglée provenant d'une ancienne couverture ou d'une ancienne garde, avec ces mots d'une écriture du XVIe siècle : *Plures sermones et collaciones magistri Johannis Breviscoxe et quorumdam aliorum.* Cependant, on ne trouve plus maintenant à la suite des sermons de Courtecuisse qu'un discours incomplet de Nicolas de Clamanges. D'autres pertes ont suivi cette première mutilation. La pagination ancienne des sermons révèle la disparition de vingt-cinq folios. Et, en effet, la table permet de constater que trois sermons ont disparu totalement du manuscrit.

Tout mutilé qu'il soit, le manuscrit latin 3546 présente un caractère exceptionnel : il est en grande partie autographe. A la fin de six sermons, se lit un nom isolé, celui de l'auteur : *J. Breviscoxe,* avec tous les caractères d'une véritable signature. Ces sermons ont tous la même écriture, assez fine et régulière, qui n'est autre que celle de la signature. Plusieurs sermons, sans porter de signature, sont de la même main. De plus, presque tous les sermons du manuscrit sont pourvus de nombreuses corrections ou notes marginales, ce qui montre bien que nous avons au moins le texte revu et corrigé par l'auteur. Il y a, du reste, une vérification bien simple, c'est la cédule de 1398, incontestablement autographe, qui offre de la façon la plus nette et la même écriture et la même signature. D'autres détails sont également significatifs : le *Sermon de la Résurrection* présente au fol. 37 cette mention curieuse : *Minuta tamen non correcta.* Un sermon a été régulièrement plié, comme pour être mis dans une poche, c'est la *Arenga in adventu cujusdam cardinalis.* Le *Sermon pour la remise d'un reliquaire à la cathédrale du Mans* est écrit sur un cahier de papier un peu plus petit, jauni et sali, comme s'il avait voyagé. Sur le dernier feuillet de garde, on lit cette note : *C. Marinot, portez ce à Laurent.* Il s'agit sans doute de la remise du cahier à un copiste. Quelques sermons seulement ont un aspect beaucoup plus soigné, comme une sorte de mise au net ; c'est le cas, par exemple, du premier *Sermon sur*

saint Louis, du *Sermon de la Trinité*, de la *Proposition sur l'Ordonnance Cabochienne.*

Si, avec ces premières indications, on examine la disposition matérielle du manuscrit, on constate que chaque sermon forme un cahier à part; il y a vingt et un cahiers de ce genre. Huit sermons ont conservé un feuillet blanc soit avant, soit après, reste sans doute d'une ancienne chemise[1]; cinq même ont gardé leur chemise complète[2]. Presque tous portent au bas du premier (sauf 5) et du dernier (sauf 4) feuillet un numéro en chiffres romains. D'autre part, neuf sermons, à partir du fol. IIII^{xx}II, sont désignés par des chiffres arabes; sur ces neuf sermons, quatre n'ont que le numérotage en chiffres arabes[3], cinq autres portent le double numérotage romain et arabe[4]. Les chiffres romains paraissent contemporains des écritures du manuscrit et même se rapprochent fort de l'écriture de Courtecuisse. Les chiffres arabes sont beaucoup plus récents. Comme il n'y a pas concordance parfaite entre ces deux numérotages, il n'est pas inutile d'en présenter une sorte de tableau comparatif :

TABLE.	FOLIOS.	CHIFFRES ROMAINS.	CHIFFRES ARABES.
[1].	f. I.	I.	
[2].	f. IX.	II.	
[3].	f. XX.	III.	
[4].	f. XXVI.	IV.	
[5].	f. XXX.	V.	
[6].	f. XXXII.	VI.	
[7].	f. XXXVII.	VII.	
[8].	f. XLV.	VIII.	
[9].	f. LIII.	IX.	
[10].	f. LXI.	X.	
[11].	f. LXIX.	XI.	
[12].	f. LXXII.		12.
[13].	f. IIII^{xx}II.		13.
[14].	f. IIII^{xx}IX.	XIII[5].	14.

1. Les numéros I, VII, VIII, IX, X, XIIII (15), XV (16), 19 et 20 du tableau ci-joint.

2. Les numéros II, VI, XI, XIII (14), XXIII (21) du tableau ci-joint.

3. Les numéros 12, 13, 19 et 20 du tableau ci-joint.

4. Les numéros XIII (14), XIIII (15), XV (16), XVIII (17 et 18), XXIII (21) du tableau ci-joint.

5. Sur le dos de la chemise, à côté du chiffre XIII, on lit aussi le chiffre XI.

[15].	f. CIII.	XIIII.	15.
[16].	f. CXI.	XV.	16.
[17].	*Déficit.*		
[18].	*Déficit.*		
[19].	f. VI^{xx}XI.	XVIII.	17-18[1].
[20].	f. VII^{xx}I.		19.
[21].	f. VII^{xx}VII.		20.
[22].	f. VII^{xx}XI.	XXIII.	21[2].
[23].	*Déficit.*		

On peut tirer de là des conclusions importantes. Tout d'abord, le recueil n'a pas été écrit d'un trait; il a été composé d'un certain nombre de sermons qui existaient déjà isolément. Il n'y a pas eu transcription continue, mais juxtaposition matérielle de cahiers séparés répondant à autant de sermons. D'autre part, il paraît bien qu'il y eut plusieurs collections successives des œuvres oratoires de Courtecuisse. Une première collection est représentée par le numérotage en chiffres romains. Comme ce numérotage, ainsi que plusieurs sermons et toutes les corrections et additions, est très probablement autographe, cette première collection dut être l'œuvre de Courtecuisse lui-même : c'était ainsi qu'il avait classé les plus précieux parmi les petits cahiers sur lesquels il écrivait d'ordinaire ses sermons. Cette collection, on pourrait dire ce paquet, contenait au moins les vingt-trois sermons numérotés en chiffres romains. Puis ce paquet de sermons fut réuni en volume avec d'autres œuvres du même genre, mais d'auteurs différents. Ainsi que le prouve la table rédigée dans le courant du XVe siècle, ce volume, en ce qui touche Courtecuisse, comprenait dix-neuf sermons, — dont trois en déficit aujourd'hui, — provenant de la première collection de l'auteur, numérotés en chiffres romains, plus quatre nouveaux sermons, aujourd'hui numérotés uniquement en chiffres arabes. Enfin, le manuscrit, comme on sait, subit de graves mutilations : l'une isola presque complètement les œuvres de Courtecuisse, l'autre arracha du recueil trois sermons particulièrement intéressants. Le numérotage en chiffres arabes est postérieur à la seconde mutilation, qui n'a laissé que vingt sermons. Quant à cette mutilation elle-même, elle a pré-

1. Ce sermon forme un cahier double. Au milieu, au bas du fol. 135, on lit, en chiffres arabes : 18.

2. Sur la page blanche du début, en tête, on remarque le signe : II.

cédé dans le temps la note du fol. 151 v°, qui est du XVII[e] siècle et peut-être de la main du médecin Jacques Mentel. Ainsi, il y a eu : 1° une première collection, due à Courtecuisse, comprenant au moins vingt-trois sermons; 2° une seconde collection en volume faite au XV[e] siècle en bonne partie avec la première, mais avec quelques sermons nouveaux et la table; 3° enfin une collection réduite par suite de la disparition, avant le XVII[e] siècle, de trois sermons.

Les sermons portent en général deux titres, l'un sur le premier feuillet et en tête, l'autre sur le dernier feuillet, au verso, également en tête. Ces deux titres n'ont pas tout à fait la même apparence : celui du commencement est d'une écriture régulière, celui de la fin est d'une toute petite écriture, irrégulière et rapide. Le premier pourrait bien être autographe.

Quant au manuscrit 2764 de l'Arsenal[1], qui est également du XV[e] siècle, en papier, il contient tout d'abord le *Livre de bonnes mœurs* de Jacques Legrand. Le reste du manuscrit, du fol. 80 au fol. 117 v°, est rempli par un sermon de Jean Courtecuisse sur la Passion.

IV. — Catalogue des Œuvres oratoires.

A l'aide du manuscrit latin 3546 et des textes signalés plus haut, on peut établir le catalogue de l'œuvre oratoire de Jean Courtecuisse telle que nous la connaissons :

A. — *Sermons datés.*

I. — Paris, fin janvier-commencement de février 1397.

Proposition faite par Jean Courtecuisse devant le roi Charles VI, au nom de l'Université, pour demander que la collation des bénéfices soit retirée à Benoît XIII.

Indiq. : *Religieux de Saint-Denis*, liv. XVI, ch. XXXI, t. II, p. 526.

Cette proposition n'est connue que par ce qu'en dit le *Religieux de Saint-Denis*. Elle fut faite à propos de l'arrivée à

1. Dimensions : hauteur, 0[m]287; largeur, 0[m]202. Le *Livre de bonnes mœurs* est écrit à deux colonnes, le sermon à longues lignes. Initiales et titres rouges. Voir la description dans le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal*, III, 71.

Paris, dans les derniers jours de janvier, d'une ambassade du roi de Castille au roi de France. Courtecuisse était accompagné devant le roi par le recteur et une députation de docteurs. Voici le résumé de sa harangue : *Hoc luculentissime persuadens, quidam doctor in theologia, vocatus Johannes Breviscoxe, cum multis rationibus ostendisset quod multa dampna et inconveniencia procedebant de decimis et collacionibus beneficiorum ecclesiasticorum, que sibi curia Avenionensis vindicabat, asserens hanc esse radicem precipuam quare papa cedere recusabat, regi tunc instantissime requisivit ut sibi substraherentur collaciones beneficiorum ecclesiasticorum.*

Cf. N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, t. III, p. 112, n. 1, et p. 39.

II. — Avignon, 21 ou 24 juin 1397.

Sermo de corpore Christi ad papam et cardinales.

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 62-68. — Thème : *Panis quem ego dabo, caro mea est et pro mundi vita.* — Incipit : *Nota est vox illa, doctissimi.* — Explicit : *Benedictus in secula seculorum.* Écriture fine, soignée, encre noire; chiffres et noms propres dans les marges.

Courtecuisse a été en ambassade auprès de Benoît XIII au moins deux fois, la première à Avignon en juin et juillet 1397, la seconde à Marseille en mai 1407. Le sermon a été, évidemment, prononcé à la Fête-Dieu, soit le jour même de la fête, soit le dimanche suivant. Or, en 1397, l'orateur a séjourné près du pape du 11 juin au 10 juillet; le jour de la Fête-Dieu fut le jeudi 21 juin et le dimanche suivant le 24 juin. En 1407, son séjour près du pape a duré du 9 mai au 18 ou 20 mai; le jour de la Fête-Dieu fut le jeudi 26 mai et le dimanche suivant le 29 mai. Donc, il s'agit ici du 21 ou du 24 juin 1397. La tenue générale du sermon, malgré sa banalité, se concilie du reste bien mieux avec la date de 1397. Le texte est plein de citations et de souvenirs antiques.

Cf. Ehrle, *Aus den Acten des Afterconcils von Perpignan* (*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte*, t. V, p. 432, n. 2); — N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, t. III, p. 117.

III. — Paris, 15 avril 1402.

Proposition faite par Jean Courtecuisse devant le roi Charles VI pour soutenir la soustraction d'obédience et réclamer un concile de l'obédience de Benoît XIII.

Indiq. : *Religieux de Saint-Denis*, liv. XXIII, ch. I, t. III, p. 22.

Ce discours a été prononcé pendant la captivité de Benoît XIII dans le château d'Avignon et la première soustraction d'obédience. Le duc d'Orléans, constitué gardien du pape, s'efforçait de lui faire restituer l'obédience du royaume. Des ambassadeurs du roi de Castille, des députés de l'Université de Toulouse arrivèrent à Paris pour intervenir en faveur du pape d'Avignon. Les ducs de Bourgogne et de Berry, l'Université de Paris voulaient maintenir les mesures de rigueur. L'Université obtint audience du roi, audience qui prit deux séances : le premier jour, l'orateur, docteur en théologie, par ses allusions, irrita profondément le duc d'Orléans; le second jour, la proposition fut faite par Courtecuisse : *Die iterum sequenti, quidam alius magister vocatus Johannes Breviscoxe, continuando materiam, substractionem approbavit, multis racionibus papam perjurum et scismaticum ostendens, papatu quoque indignum, in fine tamen congruum esse dixit, ut super hiis sibi obedientes iterum congregarentur.* Il parla fort bien, *luculentissime.* C'est tout ce que nous savons de cette proposition.

Cf. N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, t. III, p. 261.

IV. — Avignon, 9 décembre 1403 (?).

Sermo de secunda dominica Adventus ad papam et cardinales.

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 10-18 v°[1]. — Thème : *Tu es qui venturus es, an alium expectamus.* — Incipit : *Quisquis humanum genus redempturus exspectaris.* — Explicit : ... *quam nobis concedat benedictus in secula seculorum. Amen.* Écriture forte, régulière et soignée; mise au net; encre pâlie. En marge : des chiffres, des additions, des noms propres, surtout des noms d'auteurs.

1. Ce sermon a trois titres : un en tête du texte, un sur le recto du folio de garde de la fin, de la même écriture que le texte, un troisième au verso du folio de garde de la fin, de la petite écriture rapide.

La date de ce sermon est très difficile à établir. Courtecuisse a séjourné deux fois près du pape Benoît XIII, une fois près de Boniface IX et une fois près de Grégoire XII. Il a été près de Benoît XIII du 11 juin au 10 juillet 1397 et à Marseille du 9 au 18 ou 20 mai 1407; près de Boniface IX, à Rome, aux environs du 12 septembre 1397; près de Grégoire XII, à Rome, du 4 juillet 1407 à la fin du mois. Aucune de ces dates ne convient au sermon. Au reste, le thème de l'orateur et le ton de son discours montrent bien qu'il ne peut s'agir ici d'un pape romain, soit Boniface IX, soit Grégoire XII. Il faut donc chercher en dehors des grandes ambassades bien connues dont Courtecuisse a fait partie. Or, les événements de la fin de 1403 sont fort intéressants à considérer. Depuis le milieu de l'année, le royaume était revenu à l'obédience de Benoît XIII; les relations avaient été reprises entre la cour, l'Université et le gouvernement pontifical. Ce fut l'occasion, attendue avec impatience par beaucoup, de solliciter d'abondantes faveurs du pontife. Les princes, le Parlement, de nombreux seigneurs, l'Université n'eurent garde de la laisser échapper. L'Université dressa un vaste rôle sur lequel figura Jean Courtecuisse. Parmi les nombreux députés qui se présentèrent à Marseille pour solliciter Benoît XIII, se trouvaient six maîtres de l'Université, qui avaient à leur tête le chancelier de l'église de Paris, le célèbre Jean Gerson. Il est vraisemblable que Courtecuisse vint alors à Marseille dans la foule des solliciteurs. C'est à l'automne qu'il y eut le plus grand concours. Le pape signa les rôles universitaires à la fin d'octobre; Gerson prononça devant lui un grand discours le 9 novembre. La bulle qui autorisa Gerson à joindre la cure de Saint-Jean-en-Grève à l'office de chancelier est du 18 novembre. Le prieur de Saint-Martin-des-Champs, Foulques de Blandy, membre de la délégation universitaire, était encore près du pape le 8 décembre et n'avait pas encore commencé les négociations dont il avait été spécialement chargé par le roi. Si Courtecuisse est venu en ce temps à la cour pontificale, il a donc bien pu prêcher le second dimanche de l'Avent devant le pape et les cardinaux. Ce qui semble confirmer cette date de décembre 1403, c'est que la faveur pontificale ne tarda pas à se manifester d'une façon très évidente : Courtecuisse, déjà pourvu d'un canonicat à Poitiers et d'un autre canonicat au Mans, reçut en 1404 ou 1405 l'expectative d'une prébende au chapitre de Paris. Au reste, le texte du sermon : *Tu es qui venturus es,*

an alium expectamus, répond bien aux idées et aux sentiments qui animaient alors les hommes les plus influents de l'Université, parmi lesquels était Courtecuisse. Il y a donc de fortes probabilités pour que ce sermon soit du 9 décembre 1403.

Cf. N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, t. III, p. 347.

V. — Le Mans, le 3 juin 1406.

Sermo factus in ecclesia Sancti Juliani Cenomanensi, die quo Ludovicus rex Cicilie obtulit eidem ecclesie jocale quod fieri et ibidem offerri ordinaverat domina regina ejus mater.

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 131-140 v°. — Thème : *Testamentum suum confirmavit supra caput ejus.* — Incipit : Ces paroles sont recitées en l'espictre. — Explicit : et le Sainct Esperit un Dieu tout puissant. *Benedictus in secula seculorum. Amen.* Écriture fine, nette, mais rapide. En marge, des additions; dans le texte, des ratures et des corrections. Pas de feuillet de garde.

D'après le récit même de Courtecuisse, la reine de Sicile, Marie de Blois, fille du duc de Bretagne, Charles de Blois, veuve de Louis Ier d'Anjou, animée d'une dévotion particulière pour saint Julien, avait eu l'intention de faire placer dans un beau reliquaire le chef du saint. Par testament, elle laissa ce soin à son fils, Louis II d'Anjou, roi de Sicile. Elle mourut le 12 novembre 1404. Le reliquaire ne fut offert et l'os sacré du chef de saint Julien n'y fut déposé que le 3 juin 1406. Louis II était présent à la cérémonie et par suite au sermon de Courtecuisse. Le choix de ce docteur comme orateur s'explique par ce fait qu'il était originaire du diocèse et chanoine de la cathédrale. Voici le passage essentiel du sermon :

Je croy que, en ceste esperance et aussy pour les grans miracles de lui, feu dame de noble memoire Madame Marie, nagaires royne de Sicile, mere tres hault et tres puissant prince, mon tres redoubté seygneur qui est cy present, ot tres singuliere devocion à ce benoist confesseur, comme il est apparu et encores appert assés à ses œuvres, car jamais ne passast pres de cy qu'elle ne visitast le glorieux corps saint, et moult devotement et longuement y faisoit son oraison; elle avoit l'eglise de ceans pour moult recommandée et souvanteffoiz y donnoit de ses biens. Maiz sur toutes choses monstre la grant et par-

faicte affeccion qu'elle avoit au glorieux confesseur le riche jouel que vous veés cy present. Elle avoit eu longtemps en voulenté et devocion de faire envaisseler precieusement le chief de ce glorieux confesseur. Maintes grandes besongnes lui sont depuis survenues comme aucuns de vous savés assez; pourquoi elle differoit à accomplir sa devocion en lieu et en temps qu'elle peut mieulx vaquer à le faire richement et notablement, selon la dignité de la sainte relique, ou, comme je croy mieulx, que Dieu qui fait toutes choses par la meilleur maniere qu'elles se puent faire, voult departir l'onnour de ceste noble oblacion à mon tres redoubte seigneur le roy cy present et monstrer et aussi remunerer la devocion d'elle et de lui en la gloire, ainsi le veille il, de Paradis. Car j'espoir que cy long temps ne fut mie demourée à envaisseller cy precieuse relique, se Dieu de especiale grace ne les eust esleu à ce faire... Einsi elle premierement en son cuer à Dieu et au glorieux confesseur donna et offri le jouel et en sa derniere voulenté moult cherement et piteablement pria à mon tres redoubté seigneur son fil et son hoir qu'il voulsist son desir et son veu faire et acomplir songneusement, et en ce conferma la devote dame son testament sur le chief de gracieux confesseur. Nous veons maintenant, la chose se monstre à l'ueil, comment mon très redoubté seigneur a diligamment acompli le desir d'elle et avec ce veons nous la grant devocion et singuliere reverence qu'il a au glorieux corps saint, parce qu'il accreu et adjouste sus l'ordennance de la dame. Car le jouel est cy riche et cy noble, comme vous povés veoir, il a fait faire de cy grant voulenté et de cy grant desir qu'il ne se passoit de jour, pour tant qu'il fut ou lieu ou le joueil a esté fait, qu'il en personne ne visitast l'euvre et faisoit amander en mieulx, s'aucune chose ne lui sembloit assés precieusement faite. Il le presente lui même en personne einsi devotement que vous povez veoir.

Cf. A. Ledru, *la Cathédrale Saint-Julien du Mans*, p. 336.

VI. — Marseille, mai 1407 (?).

Sermo de beato Ludovico Marciliensi.

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 82-87. — Thème : *Veni et sequere me.* — Incipit : *Ista verba sunt Salvatoris nostri.* — Explicit : *unus est Deus Benedictus in secula seculorum. Amen.* Petite écriture assez soignée, des mots soulignés, des corrections dans le texte et des additions en marge; également en marge, les noms des auteurs cités dans le texte. Pas de feuillet de garde.

Ce sermon célèbre les vertus de saint Louis d'Anjou, évêque de Toulouse, dont les restes étaient conservés à Marseille. On ne voit qu'une circonstance dans laquelle ce sermon ait pu être prêché : en 1407, Courtecuisse fit partie de la grande ambassade envoyée par le roi et par l'Université près de Benoît XIII pour préparer avec lui l'entente des deux papes rivaux ; il séjourna ainsi à Marseille au mois de mai. Il est vrai que la fête de saint Louis n'est célébrée que le 19 août. Mais il est très vraisemblable que Courtecuisse voulut spécialement honorer ce saint, qui appartenait aux fleurs de lis.

Cf. N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, t. III, p. 510-516.

VII. — Paris, 21 mai 1408.

Proposition faite à l'hôtel Saint-Paul, devant le roi, contre les bulles de Benoît XIII.

Indiq. : Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. V, p. 158 [*Processus factus contra bullam Benedicti per regem Francie et dominos de sanguine suo et consilio*] ; — *Religieux de Saint-Denis*, liv. XIX, ch. II, t. IV, p. 8 ; — Félibien, *Histoire de Paris*, t. IV, p. 552 ; — *Journal de Nicolas de Baye*, éd. Tuetey, t. I, p. 231.

Cette proposition est connue par un résumé très rapide publié dans l'*Historia Universitatis Parisiensis* de du Boulay et par un sommaire du *Religieux de Saint-Denis*. Menacé d'une nouvelle et très grave soustraction, Benoît XIII avait riposté par une lettre doucereuse et surtout par la publication d'une vieille bulle du 19 mai 1407 menaçant le roi lui-même d'excommunication. C'est pour répondre à ces menaces que fut réunie l'assemblée du 21 mai 1408, *in prato viridarii*, à l'hôtel Saint-Paul. Courtecuisse monta sur une haute chaire, *in qua stabat pedes*. Son discours fut vif. Le document publié par du Boulay énumère treize propositions soutenues par l'orateur pour démontrer que Benoît XIII était schismatique et hérétique. Le thème était : *Convertatur dolor ejus in caput ejus et in verticem ipsius iniquitas ejus descendit; concepit dolorem et perpetit iniquitatem.* Le *Religieux de Saint-Denis* indique des développements qui n'apparaissent pas dans du Boulay ; il fait une longue citation, évidemment paraphrasée.

Cf. N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, t. III, p. 609.

VIII. — Pise, première quinzaine de juin 1409.

De quadam collatione facta coram dominis cardinalibus super electione summi pontificis.

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 141-144 v°. — Thème : *Deus patiencie et solacii det vobis idipsum sapere in alterutrum secundum Christum, ut unanimes uno ore honorificetis dominum.* — Incipit : *Tria sunt, Sanctissimi Patres...* — Explicit : *ingenti causa verisimile præstare posset.* Le fol. 142 v° est blanc. Écriture fine et claire. Quelques corrections dans le texte et en marge. Fol. 146, en haut et en outre du titre final, on lit : *De cismate*, d'une écriture conforme au titre.

La circonstance pour laquelle fut prononcé ce sermon permet d'en préciser la date. Il ne peut s'agir que de l'élection d'un des papes suivants : Benoît XIII, Alexandre V, Jean XXIII ou Martin V. L'élection de Benoît XIII à Avignon, en 1394, se fit très rapidement; on ne voit pas comment Courtecuisse, dont la réputation oratoire commençait à peine, aurait pu prononcer ce sermon. Jean XXIII fut élu également en quelques jours : Alexandre V était mort, dans la nuit du 3 au 4 mai 1410, à Bologne, et dix jours après, le 14 mai, les cardinaux entraient en conclave dans cette ville; rien n'avait pu y attirer d'avance Courtecuisse. Les élections d'Alexandre V et de Martin V ont été faites dans des circonstances beaucoup plus solennelles : la première au concile de Pise, la seconde au concile de Constance. Courtecuisse a-t-il été à Constance? M. N. Valois ne paraît avoir trouvé aucune trace de son activité ni même de sa présence à ce concile. Il est plus probable que le discours a été prononcé à Pise avant l'élection d'Alexandre V. On sait que l'évêque du Mans et le chapitre de la cathédrale ont chacun envoyé procureur. Courtecuisse a très bien pu être l'un des deux. Son discours, qui a précédé l'entrée en conclave des cardinaux, date, par suite, de la première moitié du mois de juin, le conclave s'étant ouvert le 15 juin. Le texte même est d'une banalité très générale et ne fournit aucun renseignement précis. Au reste, il ne paraît pas être complet.

Cf. d'Achery, *Spicilegium*, 2e éd., t. I, p. 858; — N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, liv. III, ch. II, t. IV, p. 100 et suiv., 129-130, 402-403.

IX. — Paris, 29 mai 1413.

Quedam proposicio et exortacio facta in presentia Regis Karoli VI pro parte Universitatis et prepositi et civium Parisiensium, ut certe ordinaciones tunc noviter facte servarentur.

Ms. : Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 151 v°-159 v°. — Thème : *Bonum mihi lex oris tui super millia auri et argenti.* — Incipit : Très hault et très puissant Roy... — Explicit : et facent tenir et garder les dictes ordenances. *Deo Gratias.* Écriture fine, très soignée ; mise au net avec marges tracées. Quelques notes en marge indiquent la suite du développement ; quelques noms d'auteurs en vedette.

Impr. : Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis,* t. V, p. 83.

Cette importante proposition a été mal datée par du Boulay, qui l'a attribuée à 1403 ; rien ne justifie cette date. Au contraire, nous savons que Courtecuisse a prononcé un discours de ce genre le 29 mai 1413 pour demander au roi l'exécution de l'Ordonnance Cabochienne. La date exacte est donnée par le *Religieux de Saint-Denis.*

Bien que les circonstances fussent assez graves pour retenir son attention, Courtecuisse s'est surtout inspiré d'Aristote ; il a exposé de préférence des théories générales en un langage remarquablement ferme et clair. Trop rares sont les développements où il est sorti de l'abstraction et des anecdotes antiques pour exposer la situation présente :

Qui eust bien tenu les belles ordenances que les bons roys de France vos predecesseurs et vous mesme, mon tres redoublé souverain seigneur, avez faites, se royaulme ne fust mie cheu en tel inconvenient et tele poureté qu'il est de present. Veez le plat pays, comment il est pillé et rungé de gens d'armes qui les deussent garder, de gens de justice comme sergens, prevoz, baillis, promoteurs, officiaulx et plusieurs autres, et tout par faulte de justice. Les finances de vostre royaulme, comment ont elles esté gouvernées jusques icy ? Qui plus en a peu piller, c'estoit le plus honoré et le plus vaillant homme et tant en a l'en prins, puis de un costé, puis d'autre, puis deca, puis dela, que souventes foiz est advenu et advient que s'il faut III ou IIII mil frans pour quelque necessité que ce soit, il les con-

vient prendre sur votre despense ou emprunter à usure ou par une autre marchandise qui aujourd'huy cuert, qui ne vault pas moins que usure, un grain de mill. Tres benoist Dieu, de si grant et si ample demaine, de tant d'aides, tant d'emprunz, tailles, disiesmes, de forfaictures et autres plusieurs manieres dont vous sont venues finances, vous est si peu demouré, que di-je, maiz ne vous est riens demouré. J'ay aucunes foyz pensé par moy se le roy Charles vostre pere, que Diex absoille, revenoit maintenant en vie, com seroit-il esmerveillé et esbahy de la tres miserable face et la grant immutacion qui est ou royaulme, de veoir la grant distraction et dissipation des biens et des richesses qu'il vous laissa. Que pourroit-il dire? Il m'est advis que je l'oye parler et garmenter : Diex! Qu'est cecy? Charles, Charles, qu'est devenu l'onneur et la majesté de ce royaulme? Où sont ses habiz royaulx? Où est celle belle et riche couronne que à si grant peine je assemblé? Où sont ses grans tresors que par cy long temps je espergné? Qui a ses riches ymages et aultres joyaulx d'or et d'argent macis en si grant nombre, que je lesse? Pensés vous que je les gardasse pour moy? Non, non, je les assemblé et gardé affin que à tousiours maiz demourassent et fussent en honneur et magnificence de la couronne du royaulme les tresors pour secourir aux affaires et neccessités qui povoient survenir...

Consideres, sire, s'il vous plaist, l'estat où nous estions nagaires. Voz ennemis estoient fors en Guyenne; se ce debat et descot qu'on dit estre en Engleterre ne fust survenu et qu'ilz fussent passez à Calais en puissance, où eust on pris de l'argent à mettre gens d'armes sus qui leur peussent resister? Ou plat pays n'a rien demouré. Que prendront les gentilzhommes sur leurs hommes qui n'ont riens? Que paiera-il aus bourgois qui n'a pain à mengier pour soy ne pour ses enffans? Einsi destruit le plat pays, s'ensuyt la poureté de tous les estas du royaulme. Si vostre peuple est poure, de quoy vous aidera-il.

A tous ces maux, l'Ordonnance Cabochienne peut seule apporter le remède nécessaire :

Car s'elles sont gardées et tenues, fiez et aumosnes seront paiez, qui ne le sont pas maintenant, en grant charge de vostre conscience. Vostre despence se paiera comptant, et vous vivés par emprunt. Vous contempterés les poures marchands qui aucune foiz sont deserés parce que vous leur devez et ne les povez paier. Vos chasteaulx seront bien reparez qui sont en ruyne. Vous aurez couronnes, ymages

et autres joyaux d'or et d'argent telz et en si grant nombre qu'il vous plaira et qui sera advisé pour la magnificence de l'ostel royal et la gloire de tout le royaulme, dont vous n'avez rien maintenant, se peu non. Vous aurez dedens brief temps en espergne et par maniere de tresor grans sommes de deniers et de finances pour secourir aux affaires du royaulme qui pevent survenir, dont vous n'avez I denier de present; les quelles choses pareillement tournent en l'oneur et au prouffit de vostre peuple, je entens de tous les estas de vostre royaulme, combien que peuple à proprement parler signifie les gens de petit estat tant seulement. Mais je dy qu'elles sont à l'oneur et prouffit de tout le royaulme, car si vous estez riches et plantureux, tant de joyaulx, finances et autrement, c'est l'oneur de vos subgectz, ne y ne sera ja besoing de faire tailles, empruns ne autres nouveaulx impos sur vostre peuple. Par quoy il appert clerement qui n'aimeroit pas le bien de vous ne de vostre royaulme, qui vous conseilleroit de rompre les dictes ordenances, et se aujourd'huy vous en entamez une, si ferez vous demain ou apres demain l'autre et apres l'autre, einsi s'en ira tout aval l'eaue et recherrons en tel et et pire inconvenient que nous n'estions paravant, que Dieu ne veille !

Ces passages, les plus significatifs du discours, ne peuvent évidemment s'appliquer qu'à l'Ordonnance Cabochienne.

Cf. *Religieux de Saint-Denis*, liv. XXXIV, c. XIV, t. V, p. 52; — Jourdain, *Index Chartarum Universitatis Parisiensis*, n° 1067: — Denifle et Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 257, n° 1980; — Coville, *les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*, p. 211.

X. — Paris, 4 décembre 1413.

Discours sur la procédure à suivre pour juger les propositions de Jean Petit sur le tyrannicide soumises au concile de la foi.

Indiq. : *Acta Concilii Parisiensis* (Gersonii *Opera*, éd. E. Dupin, t. V, col. 70).

Ce discours a été prononcé dans la seconde session du concile de Paris. Il ne s'agissait encore que de procédure : devait-on juger et condamner simplement les propositions de Jean Petit telles qu'elles avaient été présentées au concile ou bien convenait-il de s'informer au préalable de leur authenticité? Sur cette question, Courtecuisse déclare qu'il ne prétend point empêcher

l'évêque de Paris de procéder à une condamnation; mais il ne connaît pas la *Justification du meurtre du duc d'Orléans* par Jean Petit; la première assertion lui paraît bien en avoir été extraite; pour les autres, il ne sait rien. L'affaire est très difficile; il n'en peut rien dire pour le moment. Courtecuisse se plaçait ainsi parmi les modérés.

Cf. Denifle et Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis,* t. III, p. 272, n° 2001.

XI. — Paris, 19 décembre 1413.

Discours sur la procédure à suivre dans le concile sur les sept propositions de Jean Petit présentées par Gerson.

Indiq. : *Acta Concilii Parisiensis* (Gersonii *Opera,* éd. E. Dupin, t. V, col. 96).

Courtecuisse prit de nouveau la parole dans la troisième session. Il garde une attitude modérée. Après des précautions préliminaires, il estime qu'il convient de s'informer avec précision sur le point de savoir si les assertions incriminées se trouvent dans la *Justification du meurtre du duc d'Orléans* par Jean Petit. Quant à ces assertions mêmes, les deux premières sont fausses et erronées ; — la troisième lui paraît incertaine ; — sur la quatrième, qu'il ne condamne pas, il s'en tient à l'opinion de saint Augustin ; — il n'y a pas lieu de condamner la cinquième; — la sixième n'entraîne pas péché mortel, mais seulement véniel; elle ne doit pas être condamnée; — la septième, enfin, est fausse, mais sans scandale ; il vaudrait mieux, vu les circonstances, se taire sur cette matière.

Cf. Denifle et Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis,* t. III, p. 273, n° 2003.

XII. — Paris, 10 janvier 1414.

Sermon d'actions de grâces pour une visite de Charles VI au collège de Navarre.

Indiq. : Launoy, *Regii Navarræ gymnasii historia,* p. 464; — Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. V.

Launoy et du Boulay signalent ce sermon d'après Garcilius Mercator, alors procureur de la nation française. Voici la note de Mercator :

Die 10 mensis januarii fuerunt in missa dominus noster Rex et omnes Domini praenominati et etiam dux Bavariae et multum hono-

raverunt nationem. Item fuerunt in missa tres cardinales, scilicet cardinalis de Barro, cardinalis Pisanus, tunc legatus a latere in Francia, et cardinalis Remensis. Item fuerunt eadem die plures praelati et quamplures milites et nobiles... Item post missam magister Johannes Breviscoxae regratiatus est domino nostro Regi et omnibus Dominis de sanguine suo ibidem existentibus de honore nationi impenso. Regratiatus est etiam domino praelato, scilicet episcopo Cabiloneusi qui fecit servitium et supplicavit sibi ut vellet prandere in camera Provisoris Collegii Navarrae, qui contemplatione nationis annuit supplicacioni et pransus est in dicto collegio et plures notabiles doctores et magistri de natione.

XIII. — Paris, 27 janvier 1414.

Avis sur le texte des propositions de Jean Petit.

Indiq. : *Acta Concilii Parisiensis* (Gersonii *Opera*, éd. E. Dupin, t. V, c. 247-248).

Le 5 janvier, le concile désigna une commission pour examiner les exemplaires de la *Justification*, y vérifier les assertions et y rechercher les propositions suspectes. Courtecuisse fit partie de cette commission : le 27 janvier, il donna son avis devant l'évêque de Paris et l'inquisiteur. Pour lui, la commission a pour objet, non de discuter des doctrines, mais de vérifier des textes ; il reconnaît, après collation, que les manuscrits déposés sont semblables, qu'il y a beaucoup de mauvaises opinions dans l'œuvre de Jean Petit, que les assertions y sont contenues. Il y signale une et même plusieurs affirmations répréhensibles qui n'ont pas été relevées. Cependant, il croit préférable de réduire au minimum ce qui doit être condamné. Il ajoute quelques développements sur plusieurs points particuliers.

XIV. — Paris, 31 janvier 1414.

Avis donné par Courtecuisse sur deux propositions extraites de la Justification.

Indiq. : *Acta Concilii Parisiensis* (Gersonii *Opera*, éd. E. Dupin, t. V, c. 269-270).

La commission du concile, après avoir extrait trente-deux propositions de la *Justification*, les examina les unes après les autres pour savoir s'il y avait lieu de les déférer au concile. Une première fois, Courtecuisse intervint pour déclarer qu'il n'y avait pas lieu de déférer la proposition *De censu naturali*, sans

doute la quinzième. Il intervint encore quand Jean de Douxmesnil provoqua la délibération sur la conclusion de Jean Petit. Cette conclusion n'était pas seulement un exposé de doctrine; elle mettait nettement en cause le duc de Bourgogne. Courtecuisse déclara que les propositions de Jean Petit étaient fausses, mais que la conclusion était implicitement contenue dans ces propositions, en particulier dans la troisième. Il ne savait comment se prononcer sur cette question de la conclusion.

Cf. Denifle et Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 276, nº 2007.

XV. — Paris, 12 février 1414.

Avis donné par Courtecuisse sur les propositions extraites de la Justification et soumises au concile.

Indiq. : *Acta Concilii Parisiensis* (Gersonii *Opera*, éd. E. Dupin, t. V, c. 299).

Cette fois, Courtecuisse s'exprime sur le fond. Il le fait avec un grand embarras; il réclame l'indulgence, car il ne croyait pas avoir à parler si tôt; il s'excuse de répéter ce qu'il a déjà dit. Le sommaire de son discours, tel que le donne le procès-verbal, est très obscur, sans doute parce que l'orateur fut gêné, plein de réticences. Il épilogue sur la première proposition : elle est dépourvue des circonstances qui pourraient lui donner quelque vérité; dans sa généralité, elle n'est pas défendable; il aurait fallu distinguer. Il ne dit pas qu'elle doit, mais qu'elle peut être condamnée. Il épilogue encore sur la troisième proposition. Quant aux autres, il passe très vite, mais non sans faire des réserves. Dans son ensemble, la *Justification* est condamnable, mais il faudrait ajouter ou retrancher. C'est le dernier discours que Courtecuisse prononça au concile de Paris.

Cf. Denifle et Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis,* t. III, p. 279, nº 2012.

XVI. — Paris, 7 janvier 1415.

Oraison funèbre du duc d'Orléans.

Indiq. : Monstrelet, *Chroniques*, éd. Douët d'Arcq, t. III, p. 55. — Jean de Saint-Remy, *Chroniques*, éd. Morand, t. I, p. 197.

Il n'avait pas encore été fait de service solennel pour le feu duc

Louis d'Orléans. Les Armagnacs, maîtres de Paris, se décidèrent à en célébrer un au commencement de 1415. La première cérémonie eut lieu à Notre-Dame, le 5 janvier, devant le roi ; ce fut Gerson qui prêcha. Le lundi suivant, nouveau service dans l'église des Célestins, où le duc avait été enseveli ; Courtecuisse y fit l'oraison funèbre. Monstrelet dit seulement qu'il prêcha « en ensuivant le propos de maistre Jehan Gerson. » Toujours d'après Monstrelet, Gerson aurait prêché « profondement et haultement. »

Cf. Feret, *la Faculté de théologie de Paris*, *Moyen Age*, t. IV, p. 177.

XVII. — Paris, 22 janvier 1416.

Sermo in processione generali facta in ecclesia Parisiensi die festi Sancti Vincentii ex ordinacione dominorum Decani et Capituli Parisiensis.

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 26-29 v°. — Thème : *Justum adjutorium meum a domino qui salvos facit sperantes in se.* — Incipit : Ce sont les parolles du saint prophete le roy David. — Explicit : Premierement pour le bon estat de l'universelle Eglise, etc. Le sermon est incomplet. Écriture fine, encre pâle ; nombreuses corrections dans le texte et en marge, de même écriture et de même encre que le texte.

Ce sermon est un des plus intéressants du recueil. Du passage suivant on peut tirer des indications utiles sur les circonstances qui ont provoqué cette cérémonie religieuse et sur la date à laquelle elle eut lieu :

En ceste mer si esmeue, si perilleuse, si tempestueuse, a une nef qui longtemps a esté et encores est en grant peril d'estre devorée et perdue, c'est nostre mer Saincte Eglise, que saint Gregoire appelle une nef, pour ce qu'elle est ordennée à nous porter par les undes de cest monde, et nous rendre au port de salut, c'est assavoir à la gloire de Paradis. Maiz depuis XL ans ou environ en ça, ambicion et convoitise ont si fort venté qu'ilz ont presque toute rumpue et perdue ceste precieuse nef. Car s'a esté et est la vraie cause de la division de l'Eglize, comme chascun scet, il n'est ja besoing de le plus declarier. Et par l'ambicion dez contendens, chascun de eulx contre le serment qu'ilz avoient fait sur la vraye croye aimoit mielx que l'Eglise demourast en tel peril que laissier la porcion qu'il tenoit et par indignes promocions à esvechés et autres dignités et autres manieres indues

ont nourry ce scisme jusques cy. Car, pour ce qu'on n'a pas pourveu aux dignités auxquelles appartient le gouvernement de la nef de personnes ydoines et qui bien y sceussent pourveoir, elle est jusques cy demourée ou peril. Vous savés comment le concile general est assemblé pour ceste cause à Constance es parties d'Alemegne. Lez vaillans prelas et segneurs qui sont là, y ont ja demouré presque un an entier à grans labours, grans despens et grant peril de leur corps et encore n'y ont-ilz peu mettre bonne provision, ne je ne cuide pas qu'on puist avoir bonne et parfaite union, senon par especial grâce de Dieu.

En ceste mer einsi esmeue, troublée et tempestueuse, comme j'ay dit, est ce noble royaulme de France, lequel non mie d'un seul, ne de deux, maiz de tous les IIII venz dont j'ay dessus parlé est fort accueilly et environné. Les anciennes histoires, comme Tite-Live et plusieurs autres, notent singulierement les Françoiz de II vices, c'est assavoir d'orgueil et d'avarice. Quant à l'orgueil et à la pompe de ce royaulme, je croy qu'elle ne soit pas apeticié depuis le temps dont parlent ces histoires, maiz tien qu'elle soit assez plus grant qu'elle n'estoit lors et qu'elle croisse chacun jour, dont aucuns se donnent grant merveille, car lez revenues appetisse de jour en jour et la pompe ne la despense n'appetissent en riens, ainz acroist chascun jour. Un simple escuier meine aujourduy plus grant estat et plus grant pompe en vesture, monteure, en chambres tendues et autres superfluites que ne souloit faire un chevalier baneret, un homme de mestier et sa femme que un bourgois ne la sienne. Et se l'un commence, pluseurs tantost l'ensuyvent. Pourquoy ne seray je aussy bien vestu ou aussi bien monté que lui? Je vaulx bien autant que lui. Je suy aussy grant que lui. J'ay aussi bonne afferre ou gaigne bien autant que luy... Se tu veulx vivre par opinion et toy comparer puis à l'un, puis à l'autre, jamaiz ne seras contens : car quant tu auras pris une robe de Brucelle pour ce que ton voisin ou ta voisine en avoit une, tu verras une autre qui l'aura de graine; apres celle de graine, tu trouveras qui la portera de soye ou de velours; tousjours trouveras tu aucun qui l'aura plus riche que toy. Se tu ostes toutes teles comparaisons, et regardes quelles choses souffisent à nature, tu seras de peu contens et assouvy. Se tu te veulx garder de froit, aussy bien t'en deffendra un groz draps de X ou XII s. comme de LX et mieulx, car il sera plus fort et plus espès. Se tu as faim, aussy bien seras tu repeu d'une piece de buef ou de mouton, comme de faisans, de buhorrains ou de perdriz. Par quoy il appert que telz delices et

telz pompes ne sont poins requises a bien ne virtueusement vivre selon nature, mais corrumpent nature et sont causes de pluseurs vices et pluseurs maulx et tribulacions que nous veons advenir en ce monde.

Une date précise est fournie par le texte. A propos du schisme de l'Église, l'orateur dit : « Vous savés comment le concile general est assemblé pour ceste cause à Constance... Les vaillans prelas et segneurs qui sont là, y ont ja demouré presque un an entier à grans labours. » La Saint-Vincent est le 22 janvier. Or, le pape Jean XXIII était arrivé à Constance le 24 octobre 1414; Pierre d'Ailly y fit son entrée le 17 novembre; la première session avait été ouverte la veille, le 16 novembre; l'empereur Sigismond se fit attendre jusqu'au 24 décembre; enfin, les représentants de l'Église de France n'arrivèrent guère qu'en janvier et février 1415. Le sermon de Courtecuisse n'a donc pu être prononcé que le 22 janvier 1416.

Cf. N. Valois, *la France et le Grand Schisme d'Occident,* t. IV, p. 262 et suiv.

XVIII. — Paris, 2 mai 1418.

Arenga in adventu cujusdam cardinalis.

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 148-150. — Thème : *Nunc scio vere quod misit Deus angelum suum.* — Incipit : *Hec est vox summi apostolorum principis.* — Explicit : *qui cum Patre et Spiritu Sancto unus est Deus Jhesus Christus benedictus in secula seculorum. Amen.* Écriture fine et nette; quelques corrections et ratures. Le papier a été plié en long, comme pour être mis dans une poche.

Le fait auquel se rapporte ce sermon est connu. Dans le préambule, il est fait allusion aux malheurs du royaume, *bellis partim domesticis ac civilibus, partim eciam externis.* Plus loin, il est question d'un cardinal, *qui non honesto solum loco natus, sed clarissima atque antiquissima Ursinorum stirpe noscimini procreatus.* Or, au mois de mars 1418, le pape Martin V envoya en France deux cardinaux, Orsini et Fillastre, pour tenter de rétablir le Dauphin et le duc de Bourgogne. Ils prirent part aux négociations qui eurent lieu à la fin d'avril. Le 2 mai, Guillaume Fillastre vint à Paris et fut reçu à Notre-Dame, où la plus grande partie du Chapitre l'attendait, bien que

ce fût pendant la procession des Rogations. C'est alors que, devant le maître-autel, Courtecuisse prononça sa harangue.

Cf. Arch. nat., LL 112, p. 195. — Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. V, p. 331. — De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 82. — N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, t. IV, p. 431.

XIX. — Paris, après le 15 octobre 1418.

Proposition faite devant le roi et le duc de Bourgogne au nom du Parlement, des prévôts de Paris et de l'Université sur les ravages des gens de guerre et la détresse de la ville de Paris.

Indiq. : Arch. nat., X^{1a} 1480.

Cette proposition ne nous est connue que par la note suivante du greffier Clément de Fauquembergue :

Ce jour, apres disner et lendemain au matin, furent assemblez ceans en la Chambre de Parlement maistre Philippe de Morvillier, maistre Jehan de Longueil, president, le prevost de Paris, le recteur de l'Université, le prevost des marchans et pluseurs autres de la Court de ceans, de l'Université, de l'eglise de Paris, eschevins, bourgois et habitans de la ville de Paris, pour adviser manieres de fournir de vivres la dicte ville et pour remedier et pourveoir aux empeschemens que faisoient au contraire les gens d'armes qui se disoient estre au roy, au duc de Bourgongne et autres, et finablement apres certains advis par eulz prins, esleurent et deputerent maistre Jehan Courtecuisse, docteur en theologie et aumosnier du roy, à proposer devant le roy, le dit duc de Bourgongne et leur conseil de par touz les estas de Paris et leur remonstrer l'estat de la dicte ville et requerir que provision hastive soit mises à ce que les dictes gens d'armes cessent d'empescher à amener les vivres et neccessitez de la dicte ville, mais qui aident à les conduire et faire venir à Paris, en gardant d'oppressions et violences les marchans qui s'entremettent ou entremettront d'avitailler et garnir la dicte ville de busche et autres neccessités, et que le roy octroie, s'il est besoing, que l'en vende de ses bois Laye, Bondis et autres plus largement que l'en ne faisoit. Et combien que le peuple de Paris fust grandement diminué, tant par le fait de ses guerres comme de l'epidemie, neantmoins estoient les vivres en grant chierté à Paris et vendoit on busche, blefs et avoines à plus haut pris qu'on avoit fait longtemps par avant.

Cf. Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. IV, p. 572. — Denifle et Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 351, n° 2114. — *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 148, note. — *Journal de Clément de Fauquembergue*, éd. Tuetey, t. I, p. 183.

XX. — Paris, 23 décembre 1420.

Collatio notabilis facta in capitulo ecclesie Parisiensis, dum immineret electio pastoris in eadem ecclesia.

Indiq. : Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. B v° et fol. 150 v°. — Arch. nat., LL 112, p. 303.

Cette *Collatio* figurait primitivement dans le ms. lat. 3546 ; elle en a entièrement disparu. Du moins, le fait nous est-il confirmé par un texte très précis. Voici ce que l'on trouve dans les registres capitulaires de Notre-Dame à la date du 23 décembre 1420 : *Post missam actam Sancti Spiritus in choro celebratam et solemnem sermonem in capitulo expositum per fratrem Jacobum ordinis Minorum magistrum in theologia, qui loco magistri J. Courtecuisse de ipso onerati nunc infirmi dictum sermonem fecit.* Ce texte peut donner lieu à plusieurs interprétations : ou bien le Frère Mineur a fait un sermon qui lui était personnel ou bien il a donné connaissance à son auditoire du sermon préparé par Courtecuisse. La première interprétation est la plus vraisemblable : Courtecuisse avait préparé son sermon, l'avait même rédigé, quand une indisposition l'empêcha de le prononcer; le Frère Mineur prêcha à sa place. C'est bien pour le 23 décembre que Courtecuisse avait préparé son discours, puisque son indisposition le retint à la chambre jusqu'au 27 décembre, jour de l'élection, et, ce jour-là, il arriva au Chapitre au moment où l'élection commençait ; il ne paraît pas avoir eu le temps de prononcer un sermon.

Cf. *Gallia christiana*, t. VII, c. 142. — *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 147 et n. 3.

B. — *Sermons non datés.*

Un certain nombre de sermons ne peuvent être datés. Comme tous, sauf un, proviennent du ms. lat. 3546, il est naturel de les présenter dans l'ordre même de ce manuscrit ; c'est du reste, à peu de chose près, l'ordre liturgique.

XXI. — *Sermo in prima dominica adventus ad populum Cenomanensem.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 1-7 v°. — Thème : *Bonum est prestolari cum silentio salutare Dei.* — Incipit : En atendant la venue du benoit filz de Dieu... — Explicit : il nous doint par sa grace, qui est un Dieu avec le pere et le Saint Esperit. *Benedictus in secula seculorum. Amen.* Écriture assez rapide ; encre pâle. Corrections dans le texte ; additions, corrections, noms d'auteurs et signes divers en marge.

XXII. — *Sermo de nativitate coram Rege.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 20-25 v°. — Thème : *Tanquam sponsus procedens de thalamo suo.* — Incipit : En ceste tres glorieuze journée. — Explicit : laquelle il nous doint par sa grace, qui est un Dieu avec le pere et le Saint Esperit. *Benedictus in secula seculorum. Amen.* Écriture moyenne, claire, soignée. Quelques notes et noms d'auteurs en marge. Quelques passages soulignés avec *Nota* et croix au XVIIe siècle. La troisième partie n'a pas été traitée à cause de l'heure, comme l'indique cette note marginale : *Hic omittitur prosecucionem tercii membri principalis, propter brevitatem hore.*

XXIII. — *Collacio de festo Purificacionis beate Marie.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 30-31. — Thème : *Habebitis diem hanc in monimentum.* — Incipit : *Si priscas Hebreorum historias studiose recenserimus.* — Explicit : *sed sub gratia quam nobis concedat. Benedictus Deus in secula seculorum. Amen.* Petite écriture nette et soignée. Quelques mots en marge. Signature autographe.

XXIV. — *Alia Collacio de die Purificationis beate Marie.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 32 v°-35 v°. — Thème : *Vere tu es Deus absconditus.* — Incipit : *Mirabilis Deus in donis suis.* — Explicit : *et glorias in futuro quas nobis concedat. Benedictus in secula seculorum. Amen.* Petite écriture fine et soignée. En tête, V orné d'une figure grotesque. Quelques renvois en marge. A la fin, signature autographe.

XXV. — *Sermo de Resurrectione.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 37-43 v°. — Thème : *Quis revolvet nobis lapidem ab ostio monumenti.* — Incipit : Se en tous temps nous devons mettre nostre esperance. — Explicit : par sa sainte grace, nous octroit, qui est un Dieu avec le pere et le Saint Esperit. *Benedictus in secula seculorum. Amen.* En tête, on lit cette note : *Minuta tamen non correcta.* Écriture d'abord très rapide, puis plus soignée à partir du fol. 38; ratures; citations soulignées; quelques notes en marge. Quatre traits, fol. 42, d'une encre plus récente.

XXVI. — *Sermo de Sancto Spiritu in die Penthecostes.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 46-52 v°. — Thème : *Replevit totam domum ubi erant sedentes.* — Incipit : Saint Luc l'Evangeliste parlent es histoires des apostres. — Explicit : qui est Dieu en Trinité, le pere, le fil et le Saint Esperit. *Benedictus in secula seculorum. Amen. Deo gratias. Alleluia. Amen. Amen.* Écriture assez forte, de plus en plus tassée; encre noire. Corrections dans le texte; en marge, additions et corrections, chiffres et noms d'auteurs.

Ce sermon a été prêché à l'hôtel royal, comme l'indique cette phrase : « Affin que le Saint Esperit descende sur ceste belle compeignie et emplisse ce noble lieu de l'ostel roial de s'amour et de sa grâce, mieulx ne povons faire qu'avoir recours à la glorieuse dame royne de Paradis la Vierge Marie. »

XXVII. — *Sermo de Trinitate.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 54-60 v°. — Thème : *Gloriam domini speculantes in eamdem ymaginem transformamus.* — Incipit : C'est-à-dire en françois : considerans la gloire. — Explicit : laquele gloire nous ottroit le pere, le filz et le Saint Esperit, en Dieu, en Trinité, *Amen.* Etc. — L'aspect général est celui d'une mise au net : écriture forte, soignée; encre noire; place réservée pour une lettre ornée. Dans le texte, un blanc et une correction. Quelques chiffres et notes en marge.

XXVIII. — *De quodam sermone festi de Corpore Christi.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 70-71. — Thème : *Cibavit illos ex adype frumenti.* — Incipit : Ce sont les paroles du

saint Prophète le roy David. — Explicit : Ci finist la premiere consideracion de nostre sermon. Ce n'est qu'un commencement. Forte écriture soignée; encre noire. Quelques additions et noms d'auteurs en marge.

XXIX. — *Alius notabilis sermo.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 71 v°-79 v°. — Thème : *Gloria et divicie in domo ejus.* — Incipit : C'est-à-dire plains est de toulz biens. — Explicit : le racheta nostre Salveur Jhesu Christ, un Dieu avec le pere et le Saint Esperit, *qui vivit et regnat in secula seculorum. Amen.* Grosse écriture soignée. En marge, quelques mots, sommaires et noms d'auteurs. Le folio de la chemise, qui devait être placé à la fin et qui est coté en effet 80, a été interverti par le relieur et se trouve en tête. On y lit ce titre : *Notabilis sermo. Jo. Breviscoxe,* qui paraît bien une signature. Passages soulignés et numéros en marge, d'une écriture du XVIIe siècle.

XXX. — *Sermo de beato Ludovico Francie.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 90-99 v°. — Thème : *Tu, domine, mi rex, sicut Angelus Dei es.* — Incipit : *Verba ista ad litteram directa sunt.* — Explicit : *qui cum patre et Spiritu sancto unus est Deus, unus rex, unus dominus. Benedictus in secula seculorum. Amen.* Papier plus petit, plus jaune; couverture un peu salie. Sur la couverture, en tête : *C. Marinot, portez ce à Laurent.* Écriture claire, soignée, ornée; encre très noire. Sur la chemise, au dos, *Breviscoxe*, qui paraît autographe.

On trouve dans le sermon : *Reverendissimi patres*, expression qui s'applique à des évêques. Il est bien difficile de déterminer de quelle réunion il s'agit ici et dans quelles circonstances Courtecuisse fit ainsi le panégyrique de saint Louis.

XXXI. — *Alius sermo de beato Ludovico rege Francie.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 104-110. — Thème : *Considerate lilia agri.* — Incipit : *Hujus siquidem, reverendissimi Patres et Domini.* — Explicit : *Cujus seculi participes nos efficiat. Benedictus in secula seculorum. Amen.* Petite écriture soignée; encre pâle. Notes, additions, chiffres et noms

d'auteurs en marge. Fol. 110 v°, on lit : *Breviscoxe;* au-dessous : *Plures notabiles sermones*, mots qui paraissent autographes.

XXXII. — *Collatio de beato Ludovico rege Francie.*

Bibl. nat., ms. lat. 3546, fol. 112-117. — Thème : *Que multi prophete et reges voluerunt videre.* — Incipit : *Doctus Plato, philosophus, nos docet in Thimeo.* — Explicit : *Cujus glorie participes nos efficiat, qui sine fine vivit et regnat. Amen.* Écriture soignée. En marge, quelques sommaires, des chiffres et des noms d'auteurs. A la fin : *Jo. Breviscoxe*, autographe.

XXXIII. — *Sermo ad prelatos ecclesie.*

Ce sermon est indiqué dans la table du ms. lat. 3546, au fol. B; mais il a disparu du ms. Il a dû être prononcé soit dans une assemblée du clergé de France, soit dans un des conciles auxquels Courtecuisse a assisté.

XXXIV. — *Alius sermo ad prelatos ecclesie.*

Indiqué, comme le précédent, dans la table du ms. lat. 3546, au fol. B, ce sermon a également disparu du ms. Le titre montre qu'il a été lui aussi prononcé soit dans une assemblée du clergé, soit dans un concile.

XXXV. — *Quedam collacio de Assumptione hujus gloriosissime genitricis.*

Cette *collatio* est citée dans le sermon catalogué au n° XXIV sous le titre : *Alia collacio de die Purificacionis beate Marie*, au fol. 34 du ms. lat. 3546.

XXXVI. — *Sermon de la Passion prononcé devant le roi.*

Bibl. de l'Arsenal, ms. 2764, fol. 80-117 v°. — En tête : *Cy ensuit un sermon, composé par monseigneur l'aumosnier du roy dit Courtecuisse, de la Passion de Nostre Seigneur.* — Thème : *O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte, si est dolor sicut dolor meus.* — Incipit : C'est la parolle du saint prophete. — Explicit : et declairez, qui vit et regne avec le pere et le Saint-Esprit, *in unitate Spiritus Sancti*

Deus, per omnia secula seculorum. Amen. — Ce sermon a été prononcé devant la cour : « ... pour contemplation du tres crestien roy qui est present, des seigneurs et du peuple qui... sont cy assemblés. » Une allusion au Schisme indique qu'il date du conflit avec Benoît XIII : « En verité, quand je considere le tres douloureux Scisme qui est en Sainte Eglise du pape, et qui ne vient que par ambition et convoitise, je ay tres grant doubte que ce ne soit signe de une tres grant persecucion contre crestienté et que la pollice de l'Eglise ne soye brief finer, si Dieu et les seigneurs temporels n'y mettent brief remède » (fol. 94 v°). Le sujet du sermon est le récit détaillé de la Passion.

V. — Les sermons français.

Ce qui nous reste de l'œuvre oratoire de Courtecuisse présente un intérêt inégal. Les sermons latins sont d'une grande banalité; la forme, assez correcte, manque d'originalité; l'auteur y étale avec complaisance son érudition chrétienne et surtout profane; il y prend souvent un ton déclamatoire que de son temps on admirait fort. Les œuvres françaises sont plus vivantes ; l'auteur, plus à son aise, y laisse mieux percer son génie naturel; il y fait parfois des allusions aux choses de son temps; enfin sa langue n'est pas sans mérite propre.

Courtecuisse, suivant la tradition, commence toujours par un texte tiré des livres saints. Le thème, d'ordinaire, paraît heureusement choisi, bien approprié aux circonstances et sans prétention; il est souvent suivi d'une traduction ou d'une paraphrase. A ce préambule succède, dans cinq sermons, la salutation évangélique, annoncée par quelques lignes. L'orateur paraît avoir eu en effet une grande dévotion à la Vierge. C'est là ce qu'on pourrait appeler l'introduction, souvent assez longue.

Après avoir répété son thème, l'orateur entre vraiment en matière. Son plan est pour le temps clair et simple, plus apparent et plus régulier que chez Gerson, moins scolastique que dans les propositions de Jean Petit. En général, il est divisé en deux ou trois points. Mais il se ramifie en subdivisions diverses. Pour plusieurs sermons, ces divisions résultent de la métaphore que Courtecuisse a présentée au début. Dans le *Sermon pour la procession de saint Vincent*, l'orateur annonce deux points :

il traitera des adversités et des afflictions qui viennent de la corruption du monde, puis de celles qui viennent de la justice et de la providence de Dieu. Mais voici qu'à la suite de saint Grégoire et de saint Augustin, il compare le monde à une mer orageuse battue de quatre vents principaux, Orgueil, Ambition, Convoitise et Envie; de là quatre divisions pour le premier point. Le sermon qualifié *Alius notabilis sermo* commence par la parabole des sept épis pleins et des sept épis vides qui parurent en songe au roi Pharaon, ce qui détermine deux « considérations, » l'une traitant des épis pleins, l'autre des épis vides. Les sept épis de chaque espèce fournissent autant de subdivisions; mais, arrivé aux sept épis vides, Courtecuisse, « pour ce que la prosecucion de tous les VII seroit trop longue, » les réduit à trois. Le sermon de la Pentecôte analyse le Saint-Esprit : sa bonté et sa douceur sont fondées sur trois raisons; il est apparu sur terre de cinq manières différentes. De là résultent cinq grâces et « sept autres nobles services » qu'il rend à l'âme. Grâces et services sont nécessaires aux diverses classes de la société. Et ainsi se succèdent de nombreuses subdivisions.

Un trait curieux, c'est que les subdivisions sont souvent annoncées par des vers, ou plutôt par des phrases symétriques et rimées. Il faut reconnaître là une sorte de mode du temps. On retrouve le même trait dans les deux premières justifications de Jean Petit. Le *Sermon du premier dimanche de l'Avent*, prononcé au Mans, traite de l'ennemi d'enfer et de ses engins pour décevoir les hommes. « Si fist, dit-il, pluseurs engins pour les prendre, lesquelz je vous diray ci aprés » :

Il faisoit las courans qui couchoit tres couvertement.
Il faisoit larges rois qui tendoit moult soutillement.
Il faisoit grandes fosses qui couvroit fraudeleusement.
Il faisoit ars et flesches qui traioit larroneusement.
Il faisoit longues fondes pour geter loing et roidement.
Il faisoit hains d'acier et amorces moult songneusement[1].

Le *Sermon de Noël* décrit la Nativité et en tire de nombreux enseignements : l'orateur, pour conduire son développement, définit en Jésus trois traits principaux :

Il nasqui doulz et amoureuz,

1. Fol. 1 v°.

Il nasqui moult tres glorieux,
Il nasqui bel et gracieux[1].

Le sermon dit *Alius notabilis Sermo* est le plus riche en phrases rimées. Les sept épis pleins et les sept épis maigres du songe de Pharaon étaient une matière singulièrement propice. La description de l'hôtel de Paradis ne l'était guère moins. Voici comment Courtecuisse célèbre cet hôtel :

Qu'il est hault et spacieus,
Qu'il est cler et gracieus,
Qu'il est artificieus,
Qu'il est noble et precieus,
Qu'il est de toutz bien plantureux,
Qu'il est seur et joieux,
Qu'il est delicieux[2].

Les sept épis signifient sept espèces de famines :

La premiere si est de richesses mondaines
La IIe de voluptés moult vaines,
La IIIe de faintes reverences,
La IIIIe de loenges lointeines,
La ve d'aversitez vilaines,
La VIe de vengenses vilaines,
La VIIe de magiques sciences[3].

Pour résister à ces sept famines, il faut garder sept espèces de pains :

Le premier pain soit du grain de vraie humilité,
Le second de sainte charité,
Le tiers de pure verité,
Le quart de sainte poureté,
Le quinte de pacience,
Le sext de penitence,
Le septiesme de nette volenté et de continence[4].

C'étaient là des jeux puérils. L'orateur s'y attardait, et, de

1. Fol. 20.
2. Fol. 73.
3. Fol. 73 v°.
4. Fol. 73 v°.

rimes en subdivisions, il lui arrivait souvent d'être obligé d'écourter et de supprimer certains développements, de rompre par suite l'équilibre de son plan. Le manque de proportion est fréquent, et on peut l'attribuer plus souvent à l'absence de temps pour tout présenter harmonieusement qu'à un propos délibéré. Il y a en effet des preuves certaines que Courtecuisse s'oubliait assez volontiers. Dans le *Sermon de la Pentecôte,* après s'être attardé dans les subdivisions que lui a fourni l'analyse du Saint-Esprit, il reconnaît vers la fin que l'heure est trop avancée pour tout dire. Aux deux tiers du sermon dit *Alius notabilis sermo*, on trouve cette note bien significative : *Hoc quod sequitur non fuit prelatus causa brevitatis.* Du reste, il paraît bien que Courtecuisse lui-même en était arrivé à se défier de sa prolixité. Au début du *Sermon de Noël,* prêché devant le roi, il exprime ainsi sa défiance de lui-même et ses regrets : « Combien que les solempnitez de la benoite Nativité Nostre Salveur J.-C. soient longuez à raconter, en tant qu'il n'est homs en ce monde qui en dist le tiers ne le quart, neentmains la briefté dez jours du temps present et le service divin qui parest assez long, m'amonestent d'estre brief et laissier plusieurs chosez bien appartenans à dire se l'eure le souffroit[1]. »

Dans les développements de Courtecuisse, l'érudition tient une grande place. Les textes sacrés et profanes, les allusions ou les anecdotes antiques viennent souvent à sa mémoire. Sa formation intellectuelle est pareille à celle de Jacques Legrand ou de Jean Petit : elle est faite de lectures entassées, de souvenirs d'école. Le but en est uniquement moral. Courtecuisse, il est vrai, a une érudition plus discrète que beaucoup de ses contemporains ; c'est qu'il est naturellement plus réservé et plus sobre. Au reste, il cite un si grand nombre d'auteurs grecs et latins, qu'il a bien dû, encore comme la plupart de ses contemporains, tirer une large part de son érudition, non des œuvres elles-mêmes, mais de ces recueils de textes et d'anecdotes très répandus dans les écoles et où il était si facile de puiser. On voit défiler ainsi, pour la littérature grecque, Homère, Euripide, Épicure, Platon, Xénophon, Aristote, Panetius ; à vrai dire, il n'a pu connaître, grâce aux traductions répandues en Occident, que quelques traités d'Aristote, comme la *Rhétorique* et la *Politique*, qu'il cite d'une

1. Fol. 20.

façon précise. La littérature latine est très largement représentée : pour les poètes, Ennius, Horace, Ovide, Juvénal; pour les auteurs dramatiques, Plaute, notamment dans l'*Asinaria* et l'*Amphitryon*, Térence, dans le *Phormion*, Sénèque le Tragique; pour les philosophes et les moralistes, Cicéron, Sénèque, Boëce; pour les historiens, Tite-Live, Salluste, Valère-Maxime, Justin; pour les compilateurs et savants, Varron, Caton, Pline l'Ancien, Pomponius Mela, Aulu-Gelle, Apulée, Macrobe, Censorius. On peut affirmer que Courtecuisse connaissait directement les pièces de Térence[1], quelques traités de Cicéron, le *De amicitia*, le *De Senectute*, le *De paradoxis*, le *De officiis*[2], peut-être Tite-Live : un manuscrit du comique latin, un autre de Cicéron, un sans doute encore de Tite-Live figuraient dans sa bibliothèque. Il est tout à fait vraisemblable qu'il avait lu quelques œuvres de Sénèque, Boëce, Ovide, Valère-Maxime, Aulu-Gelle, Macrobe. Pour le reste, le doute est permis.

Grâce à ces lectures, directement ou non, Courtecuisse avait l'esprit meublé de souvenirs antiques. Dans ses sermons, œuvres d'enseignement religieux et d'édification, il a fait défiler l'Olympe, Jupiter, Saturne, Mars, Mercure, Diane, Apollon, Hercule; des personnages légendaires et historiques de toute sorte, Tirésias, Atrée, Thyeste, Procné, Pyrame, Thisbé, Omphale, Codrus, Tyrus, Gygès, Zaleucus, Lycurgue; des philosophes, Socrate, Empédocle, Diogène, Démocrate, Anaxagore, Xénocrate; tous les grands noms de l'antiquité romaine, Romulus, Tarquin, Scipion, Hannibal, Metellus, Pompée, César, Néron, Vespasien. Ce ne sont pas toujours de courtes citations, des allusions sommaires ou des anecdotes rapides que l'orateur emprunte à l'antiquité; il se complaît volontiers dans de longs récits profanes auxquels il s'efforce de trouver une portée morale. Telle est, dans le sermon intitulé *Alius notabilis sermo*, l'histoire des douze travaux d'Hercule, qui ont chacun leur moralité particulière. Telle est encore l'histoire des deux Philènes dans la *Proposition sur l'Ordonnance Cabochienne*. L'exemple le plus singulier, c'est le récit de la mort de Pyrame et de Thisbé dans le *Sermo de Nativitate coram rege*, où Courtecuisse, pour édifier ses auditeurs au sujet de la Nativité, en vient à conter en détail cette historiette[3].

1. Bibl. nat., ms. lat. 17895.
2. Bibl. nat., ms. lat. 18420.
3. Courtecuisse cite également les livres saints, les Pères de l'Église, saint

Un des traits propres à la littérature et en particulier à l'éloquence sacrée de ce temps, c'est l'abus des allégories et des métaphores. Courtecuisse n'a pas complètement résisté à la mode qui enchantait ses contemporains; mais il n'a usé de ces moyens qu'avec grande discrétion. Il est assez rare que les abstractions soient personnifiées, comme on le voit si souvent ailleurs, et encore cette personnification est-elle à peine apparente, comme dans ce passage : « Plaisance fait son assaut en l'âge qu'on dit adolescence, quant l'enfant est gai et joli et ne quiert ne mais danses, karoles, roses et violettes et telz manieres de plaisance. Ambition l'assaut en joennesce; lors veult faire parler de lui, car il est en greigneur vestu que jamais doie avoir. Convoitise l'assaut en vielesce : lors il a paour que les biens ne lui faillent, quant il leur doit faillir[1]. » Mais, dans plusieurs sermons, Courtecuisse s'est plu à développer de longues métaphores qui forment comme la trame du sermon ou de tout un développement.

Le sermon dit *Alius notabilis sermo* s'ouvre par le récit du songe de Pharaon : chacun des sept épis pleins et des sept épis maigres a un sens allégorique, et ce sont ces allégories qui remplissent la plus grande partie du discours. A ces allégories bibliques, s'ajoute à la fin une allégorie profane, les douze travaux d'Hercule, qui ont chacun leur moralité. Dans le *Sermon pour la procession de saint Vincent,* le sujet de l'allégorie est naturel : c'est la mer, image du monde, battue en tempête par des vents d'origines diverses, mais surtout par quatre grands vents : « L'un est Orgueil, l'autre Ambicion, le tiers Convoitise, le quart Envie[2]. » Ces métaphores, très simples en somme, ne sont pas sans grandeur ni sans pittoresque.

Moins colorée, moins dramatique, moins bizarre que celle de Gerson, l'éloquence de Courtecuisse a par suite un aspect plus sévère et plus grave. Ce qui lui manque comme imagination, elle le retrouve en élégance et en fermeté. Dégagée d'ordinaire de ces allégories surabondantes, de ces abstractions personnifiées qui ailleurs donnent au développement une allure théâtrale et au style une prétention enfantine, on comprend qu'elle ait frappé les con-

Thomas, les *Églogues* de Pétrarque; enfin, dans le *Sermon de la Trinité*, il parle de Roland et d'Olivier.

1. Fol. 74 v°.

2. Fol. 26.

temporains par ce qu'elle avait de châtié et de vigoureux et qu'elle ait ainsi mérité l'épithète de sublime. Sublime, elle ne l'est plus pour nous; mais elle le semblait alors par contraste. Quelques passages de ci de là ont encore gardé un peu de ce fugitif éclat. Telle par exemple cette image heureuse à propos de la Vierge à la Nativité, « quant, dit-il, le soleil de Paradis, son benoist enfant, naist d'elle et lieve sur terre pour nous enluminer de sa grâce[1]. » Tel cet appel ardent au roi ou prince qui rendra la paix à l'Église : « Le nom de celui devra bien estre escript de lettre d'or non mie seulement ès portaux des villes et des eglises de crestienté, maiz devant Dieu et ou portail de Paradis comme chevalier de Dieu[2]. » Tel encore ce portrait des chevaliers du temps amollis par le luxe : « Que vault une belle espée bien clere et bien dure, se le bras tremble et à peine se puist porter? Nos chevaliers sont trop bien armés, dorés, esmaillés, feillolés d'argent et d'asur. Ilz font merveillez de langue, maiz de braz je ne scé quoy, senon porter la grande manche[3]. » Il y a vraiment de l'émotion dans ces doléances sur le Schisme :

Quoy de ce tres horrible et sacrilege scisme qui est en l'eglise? Jusquez ou durra ceste douleur et ceste desolacion? Quant li secourrés vous? Quante, qu'elle ne chée et fonde en un tas celle qui fut si chierement fondée de precieux sanc du doulz Jhesu, levée et edifiée de la tres amere mort de tant de glorieux martirs, l'un detranché, l'autre escorchie, l'un boulez, l'autre rosti et autres c^{M} mors comme humain cuer ne porroit escouter senz fremir. Et maintenant la lesser perdre et fondre si villeinement! L'un fiert par derriere pour l'abattre, l'autre devant, l'un mine en bas, l'autre eschelle par en hault. Qu'est elle, que ci peu prisés? N'est elle espouze de celui qui morust si amerement pour nous racheter de la mort amere? Et n'avés, ce semble, compassion d'elle. C'est vostre mere; quar elle vous enfanta en la foy de crestienté, norri et aleta de sa sainte doctrine. Ne pensés vous pas à vostre fin retourner à elle? Ne vous ensevelira elle mesme derrenierrement? Et cy doit on penser et à aviser quant tous vous auront lesser et relinquis, elle vous besera doucement et accolera de ses bras[4].

1. Fol. 24.
2. Fol. 25.
3. Fol. 51.
4. Fol. 51 v°.

Le développement sur les devoirs du roi, dans le sermon dit *Alius notabilis sermo*, est peut-être celui qui met le mieux en relief les traits propres à l'éloquence de Courtecuisse[1] :

On ne doit mie mettre son cueur ne sa cure ès plaisances dou monde; mes en puet et doit on user legerement et en trespassant, comme se uns homs estoit à chemin, et son chemin s'adonnoit à passer parmi un verger bel et verdoiant, semé de fleurettes de toutes couleurs, entreplanté de biaus arbres haus et drois et menu rames et aussi resonnant de diverses melodies d'oisiaus. Celui pouroit user des plaisances du verger en trespassant et sens soi retarder ne forvoier de son chemin ne aultrement, quar s'il, comme seurpris des biautez et melodies du lieu, s'arestoit ou traversoit par les sentelettes et destours du verger, il s'anuiteroit et ne pouroit venir de jour en son hostel. Or il est vrai que toulz sommes en chemin tant que ceste vie nous dure... Entrés sommes ou verger des plaisances du monde, qui sont de pluseurs maneres et que on pourroit bien comparer aux fleurettes, aux arbres et aux melodies d'un verger materiel... Mes je vous demande se celui qui s'entroublieroit ou verger avoit grant famile à gouverner en son hostel d'enfans, de serviteurs et d'autres, en ne seroit il pas plus à blasmer que uns autres qui n'avoit que chasser ne que mener que lui? Nulz n'en fait doubte. Celui qui est chef d'une cité en a-yl grant peuple à gouverner. Et quoi se d'un bailliage, quoi se d'une conté, de une duché, quoi d'un royaulme a-il que faire, a-il à quoi entendu? Les anemis sont descendus ou royaulme, il esconvient les combattre. Les treves doivent tost faillir, il esconvient les prolonger. Tel chatel est asegé, il esconvient lever le siege. Tele vile est sur frontieres, il esconvient envoier garnison. Telz nostre alié est envaïs de ses ennemis, il l'esconvient lui secourir. Telz baron de nostre royaulme sont de guerre, il en convient de faire l'acort. Telz est en aage, asseoir li fault terre. Il est trop de demandeurs, il esconvient faire de nouvelles ordennances. Qui sauroit et voudroit tout raconter, il n'auroit pas fait en III jours. Quar il n'est injure, vilenie, torfait, guerres, violences, debas, acors, graices, respis, riens n'est trouble, riens n'est oscur ou royaulme que tout ne soit à traitier, corriger, apaisier, reparer, passer, accorder et declairier devant lui, par lui et par son conseil. Qui diroit qu'il n'i a qu'un peu à faire, je ne le croi mie, où vont gemir et plourer les poures

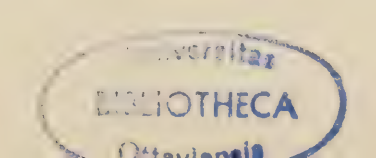
1. Fol. 75.

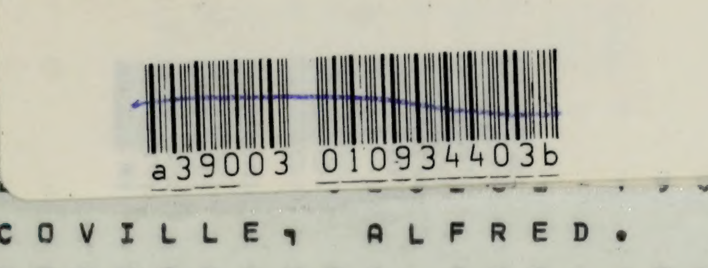
orphelins, où portent leurs requestes et leurs supplicacions les vesves fameletez.

Sous cette forme souvent heureuse, Courtecuisse n'a exprimé, comme on l'a vu, que des idées simples et pratiques. Il ne fait guère de théologie, mais de la morale appliquée à la vie privée ou à la vie publique; il donne des conseils, il morigène les fidèles, les clercs, les princes et les souverains. Sa morale est celle de la sagesse antique et de l'Évangile. Sa politique est surtout celle d'un homme d'école, imbu d'Aristote et de saint Thomas. Dans l'une et dans l'autre, il y a beaucoup de dignité et de bon sens, mais nulle hardiesse.

Tout compte fait, sans avoir la diversité et l'éclat d'un Gerson, il fut en son temps un bon orateur, discret et mesuré dans sa forme et dans ses idées, et s'il n'est pas digne de figurer tout à fait au premier rang parmi les hommes de son temps, il mérite cependant que l'histoire ecclésiastique et l'histoire littéraire n'oublient pas tout à fait son nom.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.




a39003 010934403b

